



ONU HABITAT Conseil exécutif du
Programme des Nations Unies
pour les établissements
humains

Distr. générale
14 mars 2019

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première réunion

Nairobi, 30 mai 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Approbation du programme de travail annuel du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et du budget
de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2020**

Programme de travail et budget pour l'année 2020

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de programme de travail et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2020, découlant du Plan stratégique pour la période 2020-2025. Le programme de travail a été établi conformément au guide publié le 31 décembre 2018 par la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

La Directrice exécutive recommande que le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2020 proposé dans le présent rapport.

* HSP/EB/1/1.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préface..... | 3 |
| I. Orientations générales | 5 |
| A. Mandat et contexte..... | 5 |
| B. Alignement sur la Charte des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres programmes transformateurs | 6 |
| C. Récents développements | 7 |
| D. Stratégie pour 2020 et facteurs exogènes | 8 |
| E. Activités d'évaluation | 10 |
| F. Montant total des ressources nécessaires | 11 |
| G. Ressources humaines globalement nécessaires | 13 |
| II. Ressources non affectées de la Fondation..... | 15 |
| III. Organes directeurs..... | 18 |
| IV. Direction exécutive et administration | 20 |
| A. Section de la stratégie et de la politique | 20 |
| B. Groupe de l'évaluation..... | 21 |
| C. Bureau des relations extérieures | 21 |
| D. Ressources nécessaires..... | 22 |
| V. Programme de travail..... | 25 |
| A. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural | 25 |
| 1. Objectif..... | 25 |
| 2. Alignement avec les objectifs de développement durable | 25 |
| 3. Principaux résultats escomptés pour 2020..... | 25 |
| 4. Produits livrables pour 2020..... | 26 |
| B. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions | 29 |
| 1. Objectif..... | 29 |
| 2. Alignement avec les objectifs de développement durable | 29 |
| 3. Principaux résultats escomptés pour 2020..... | 29 |
| 4. Produits livrables pour 2020..... | 30 |
| C. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action pour le climat et amélioration du cadre urbain | 33 |
| 1. Objectif..... | 33 |
| 2. Alignement avec les objectifs de développement durable | 33 |
| 3. Principaux résultats escomptés pour 2020..... | 33 |
| 4. Produits livrables pour 2020..... | 34 |
| D. Sous-programme 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines | 37 |
| 1. Objectif..... | 37 |
| 2. Alignement avec les objectifs de développement durable | 37 |
| 3. Principaux résultats escomptés pour 2020..... | 37 |
| 4. Produits livrables pour 2020..... | 38 |
| VI. Appui au programme | 40 |
| A. Division des programmes..... | 42 |
| B. Ressources nécessaires..... | 43 |
| Annexes | |
| I. Projet de plan-programme pour 2020 et informations complémentaires | 45 |
| II. Proposition d'organigramme et de répartition des postes pour 2020..... | 62 |

Préface



1. L'urbanisation durable accélère la réalisation des objectifs de développement durable. En articulant les liens entre l'urbanisation et le développement durables, nous, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), considérons que seule une stratégie de transformation claire, sous-tendue par des partenariats et adossée à une vision du développement audacieuse et novatrice permettra de résoudre les problèmes de développement persistants et émergents, en particulier l'extrême pauvreté, la prolifération des bidonvilles, l'insuffisance des services essentiels, les inégalités socioéconomiques, l'exclusion et la marginalisation sociales, les discriminations fondées sur le sexe, les crises humanitaires, les conflits, les défis posés par les changements climatiques et des taux de chômage élevés, qui sont de plus en plus concentrés dans les zones urbaines.
2. Les travaux menés par ONU-Habitat au fil des ans ont démontré que des villes réussies, comme envisagé dans le Nouveau Programme pour les villes et l'objectif de développement durable 11, permettront de s'atteler plus facilement à d'autres objectifs et cibles de développement, tout en amenant des changements positifs bénéficiant à des millions de personnes, garantissant que nul ne soit laissé de côté, nulle part.
3. Lorsque j'ai rejoint ONU-Habitat en janvier 2018, j'ai lancé un processus de changement interne dont l'objectif était de faire d'ONU-Habitat une organisation adaptée à sa finalité, en veillant à ce qu'elle soit transparente, responsable, efficace et efficiente et, par-dessus tout, digne de confiance. Ce processus de changement visait aussi à optimiser la valeur ajoutée par ONU-Habitat aux activités du système des Nations Unies et à aider les États membres, les autorités locales et d'autres parties prenantes à s'attaquer efficacement aux défis posés par l'urbanisation durable.
4. Notre nouvelle vision, « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », symbolise notre désir de faire la différence alors que nous voulons faire d'ONU-Habitat une organisation reposant sur des valeurs et dotée de compétences pertinentes appréciées des États membres et autres parties prenantes. Notre nouvel énoncé de mission est « ONU-Habitat promeut des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d'une assistance technique et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié ».
5. Le nouveau Plan stratégique pour la période 2020-2025 repose sur notre adhésion et notre contribution à la mise en œuvre des programmes de développement convenus au niveau international. Il s'articule spécifiquement autour de quatre sous-programmes qui se renforcent mutuellement :
 - a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
 - b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
 - c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ; et
 - d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

6. Parallèlement au processus de transformation interne, les États membres ont réformé la structure de gouvernance d'ONU-Habitat, un développement positif qui devrait permettre d'améliorer le suivi et la confiance, y compris celle des partenaires au développement, d'autant qu'ONU-Habitat a besoin du soutien politique et financier des États membres pour remplir son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents.

7. En dernière analyse, notre mandat consiste à améliorer la vie des personnes. Notre mandat, c'est de transformer les lieux et les communautés afin de rehausser la qualité de vie pour tous. Lorsque j'ai visité les établissements informels de Mathare à Nairobi, en mars 2018, j'ai passé du temps avec des jeunes hommes et des jeunes femmes que j'y ai rencontrés. Ils m'ont fait part de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leurs expériences. Ce fut une visite instructive et j'ai quitté les lieux en étant convaincue de l'utilité de notre travail. À ONU-Habitat, « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », cela veut dire améliorer les logements et les services urbains, créer des espaces publics sûrs pour tous, encourager l'entrepreneuriat, engendrer la cohésion sociale et autonomiser les membres les plus vulnérables de nos communautés, sachant que, dans les bidonvilles, des millions de foyers vivent dans des conditions qui mettent leur vie en danger. J'ai quitté Mathare plus déterminée que jamais à ce qu'ONU-Habitat ne laisse aucun lieu et aucune personne à la traîne.

8. Le soutien des États membres sera le bienvenu dans la mise en œuvre du programme de travail et budget pour 2020, en vue d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous les habitants des villes et autres établissements humains.



(Signé) **Maimunah Mohd Sharif**
Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

I. Orientations générales

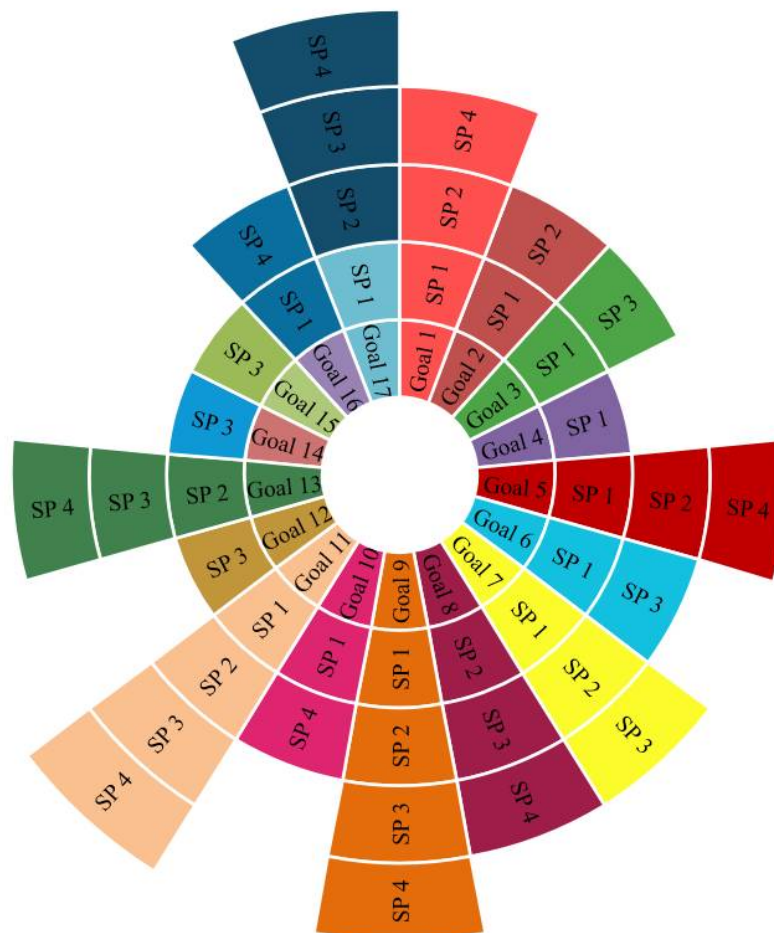
A. Mandat et contexte

1. En tant qu'organisme chargé de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'urbanisation durable et des établissements humains, ONU-Habitat soutient les efforts déployés par les États membres pour édifier des villes et des établissements urbains durables et mène, à cette fin, des travaux normatifs et opérationnels aux niveaux mondial, régional, national et local. Par ailleurs, ONU-Habitat dirige et coordonne le suivi et la communication des progrès globaux dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.
2. Le mandat d'ONU-Habitat découle des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 3327 (XXIX) portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et la résolution 32/162 portant création de la Commission des établissements humains et de son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En 2001, par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a fait de la Commission et de son secrétariat, y compris la Fondation, une nouvelle organisation, ONU-Habitat.
3. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, tenue à Quito en octobre 2016 (Habitat III), les États membres ont adopté le Nouveau Programme pour les villes, dans lequel ils ont mis en évidence les liens entre l'urbanisation et le développement durable. Le Nouveau Programme pour les villes a ultérieurement été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256.
4. D'ici 2050, la population urbaine mondiale devrait presque doubler, faisant de l'urbanisation l'une des tendances les plus marquantes du XXI^e siècle. L'urbanisation croît de façon exponentielle, 90 % de la croissance des villes survenant dans les régions les moins avancées, où elle est rarement planifiée, ces régions n'ayant ni les capacités ni les ressources nécessaires pour y faire face. La croissance non planifiée et chaotique des villes alimente la prolifération des établissements sauvages et des bidonvilles qui sont le symptôme criant de la pauvreté et des inégalités urbaines. Dans les pays en développement et dans certains pays développés, les logements ne sont guère abordables, de sorte que plus de 1,6 milliard d'habitants dans le monde vivent dans un logement inadéquat, dont un milliard dans des taudis. Près de 1,2 milliard d'habitants n'ont pas accès à de l'eau de boisson potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement. Dans les pays en développement, moins de 35 % des villes traitent leurs eaux usées. Les habitants des bidonvilles sont privés de droits d'occupation et dépourvus de moyens de subsistance décents, et ils sont de plus victimes d'exclusion sociale et de marginalisation. Toutes ces formes d'exclusion affectent de façon disproportionnée les femmes, les jeunes et les personnes âgées ainsi que les migrants et autres groupes marginalisés. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines deviennent les épices de crises, d'insécurité et de violence, contribuant parfois à des déplacements de populations et des migrations forcées. Globalement, on compte actuellement 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans des zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. En outre, les villes sont responsables de 60 à 80 % de la consommation totale d'énergie, 70 % des émissions globales de carbone et plus de 70 % de l'exploitation des ressources. Les citoyens pauvres subissent le poids des catastrophes liées aux changements climatiques et des crises et des conflits créés par l'homme ou par la nature. Bien que l'urbanisation s'accompagne de difficultés, elle offre cependant d'immenses opportunités d'avantages potentiels à tous les niveaux.
5. Les pays en développement sont nombreux à éprouver des difficultés à faire face à tous ces problèmes et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes ainsi que les dimensions urbaines du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les difficultés de mise en œuvre proviennent d'une méconnaissance des bienfaits potentiels de l'urbanisation, du manque de solidarité des institutions et de la capacité fiscale, de l'absence d'un financement dédié au développement et de la faiblesse des structures de gouvernance à de multiples niveaux. Les autorités locales sont souvent mal équipées en termes de ressources humaines et financières, ce qui entrave leur capacité de planifier, gérer et exécuter les politiques et actions transformatives inscrites à leurs programmes.

B. Alignement sur la Charte des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres programmes transformateurs

Figure 1

Alignement des objectifs et produits des sous-programmes d'ONU-Habitat sur les objectifs de développement durable



[Légende : remplacer Goal par ODD]

Abréviations : ODD = objectif de développement durable ; SP = sous-programme.

6. Pour livrer les produits devant contribuer à la réalisation de ses objectifs, ONU-Habitat est guidé par les mandats de ses quatre sous-programmes¹. Les objectifs des sous-programmes sont alignés sur deux aspects des buts de l'Organisation des Nations Unies, tels que stipulés dans l'article 1 de la Charte des Nations Unies, à savoir : « Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion » et « Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ».

7. Les objectifs et produits connexes des sous-programmes d'ONU-Habitat sont eux aussi pleinement alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, comme il ressort de la figure 1 ci-dessus. Les objectifs des sous-programmes sont en outre alignés sur les textes issus des conférences sur le logement et les établissements humains et le développement urbain durable, en particulier le Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur les programmes mondiaux pertinents tels que le Programme d'action

¹ Sous-programme 1 : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural.

Sous-programme 2 : meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Sous-programme 3 : renforcement de l'action pour le climat et amélioration du cadre urbain.

Sous-programme 4 : prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

d'Addis-Ababa adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris et le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenue en 2016, intitulé « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ». En outre, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018, a conduit à l'inclusion des migrations comme nouveau domaine d'activité dans le programme de travail pour 2020.

C. Récents développements

8. En 2018, les faits marquants pour ONU-Habitat ont été la présentation du premier rapport quadriennal sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'un rapport de synthèse sur les progrès de la réalisation de l'objectif de développement durable 11 au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; l'adoption de la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030 par le Forum urbain mondial ; l'approbation d'un nouveau plan stratégique pour la période 2020-2025 et la réforme de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat à la demande de l'Assemblée générale.

9. Le rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, premier d'une série de cinq rapports quadriennaux de ce type, a été présenté à l'Assemblée générale en mai 2018. Ce rapport, établi par ONU-Habitat avec le concours de 23 organismes des Nations Unies, les 5 commissions régionales et 30 partenaires, fournit une analyse qualitative et quantitative des progrès de la mise en œuvre et recommande la marche à suivre pour assurer l'établissement réussi des rapports suivants, jusqu'en 2036.

10. En juillet 2018, l'objectif de développement durable 11 a été revu pour la première fois par le Forum politique de haut niveau et la Plateforme mondiale pour le suivi et l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Un rapport complet intitulé *Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements: SDG Synthesis Report (Suivre les progrès vers des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables : rapport de synthèse sur les ODD)*, soumis au Forum politique de haut niveau en 2018, a servi de base aux discussions.

11. En tant qu'organisme chef de file chargé de suivre un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'objectif 11, ONU-Habitat a apporté son soutien à diverses activités méthodologiques et travaillé aux côtés des pays à la mise en place de systèmes de collecte des données ainsi qu'à l'élaboration de guides connexes sur les technologies géospatiales, notamment. Il a été aidé dans cette entreprise par d'autres organismes compétents (le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; l'Organisation mondiale de la Santé ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) ainsi que par d'autres parties prenantes.

12. Le Forum urbain mondial, plus vaste forum mondial sur l'urbanisation et les établissements humains durables, a tenu sa neuvième session à Kuala Lumpur en février 2018, avec la participation d'autorités nationales, régionales et locales, de la société civile, de parlementaires, de communautés locales, du secteur privé, d'organisations multilatérales, de milieux académiques, de chercheurs et d'un large éventail de parties prenantes. Les participants ont partagé leurs connaissances et leurs expériences de l'urbanisation et des établissements humains durables et préconisé une mise en œuvre locale renforcée du Nouveau Programme pour les villes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le document final du Forum, la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, les participants ont appelé l'attention sur les difficultés persistantes auxquelles devaient faire face les villes et autres établissements humains et demandé que des mesures soient prises d'urgence pour surmonter ces difficultés, soulignant le pouvoir de transformation des villes et le désir de ne laisser de côté aucune personne et aucun lieu. Ce document contient en outre des recommandations préconisant des mesures concrètes, notamment la mise en place de mécanismes spécifiques pour une gouvernance collaborative et la recherche de solutions novatrices.

13. Le 6 décembre 2018, le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a approuvé un plan stratégique de six ans pour la période 2020-2025, élaboré par la Directrice exécutive comme suite à la résolution 26/3 du Conseil d'administration. Ce plan stratégique a pour but de faire d'ONU-Habitat un centre d'excellence sur l'urbanisation et les établissements humains durables. Il sera mis en œuvre à partir de 2020 au moyen de plans de travail et budgets annuels successifs conformes aux sous-programmes ciblés. ONU-Habitat a engagé, en février 2018, une réforme interne alignée sur la réforme du système des Nations Unies lancée par le Secrétaire général et prévoyant des changements structurels visant à doter l'organisation d'une structure à la fois souple et robuste qui devrait améliorer la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience.

14. En décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/226, dans laquelle elle a, entre autres, demandé aux États membres d'envisager différentes options possibles pour leur permettre d'exercer un contrôle plus étroit sur ONU-Habitat, notamment, mais pas exclusivement, celles présentées dans le Nouveau Programme pour les villes. En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/239, dans laquelle elle a approuvé une nouvelle structure de gouvernance comprenant un organe à composition universelle, l'Assemblée d'ONU-Habitat, un Conseil exécutif composé de 36 membres et un Comité des représentants permanents.

D. Stratégie pour 2020 et facteurs exogènes

15. La stratégie pour mener à bien le plan de travail annuel et le budget d'ONU-Habitat en 2020 est articulée dans le Plan stratégique pour la période 2020-2025. Le Plan stratégique reflète la vision de la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; analyse les forces et les faiblesses du Programme, les risques et les opportunités ; propose une vision, une mission et une visée stratégiques novatrices ; et définit les modalités de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, de l'objectif de développement durable 11 et d'autres objectifs pertinents.

16. La vision sous-tendant le Plan stratégique, « une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », envisage une action plus directe pour améliorer la vie des populations. L'énoncé de mission figurant dans le Plan stratégique est le suivant : « ONU-Habitat promeut des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d'une assistance technique, et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié ». Les quatre objectifs interdépendants et complémentaires du Plan stratégique, ou sous-programmes, sont les suivants :

- a) Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
- b) Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
- c) Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
- d) Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

17. Les quatre sous-programmes doivent aboutir à 12 résultats principaux. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Plan seront créées par six catalyseurs de la performance : suivi et connaissances ; innovation ; sensibilisation, communication et information ; partenariats ; renforcement des capacités ; systèmes et processus. L'obtention des résultats escomptés est facilitée par quatre moteurs de changement : politique et législation ; planification et aménagement du milieu urbain ; gouvernance ; et mécanismes de financement. Le Plan stratégique s'appuie sur deux volets. Le premier volet comprend deux domaines thématiques transversaux, qui sont la résilience et la sécurité. Le deuxième volet est constitué par la dimension de l'inclusion sociale, qui englobe les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes ; les enfants, les jeunes, et les personnes âgées ; et le handicap.

18. Les quatre principaux rôles d'ONU-Habitat sont contenus dans cette formule : « Réfléchir, agir, partager, collaborer ».

- *Réfléchir* : les travaux normatifs, y compris les différentes formes de développement des connaissances, la recherche de pointe et le renforcement des capacités permettent à ONU-Habitat d'établir des normes, de proposer des règles et des principes, et de mettre en commun les meilleures pratiques. Ils lui permettent aussi de suivre les progrès mondiaux, et d'aider organes intergouvernementaux, régionaux, nationaux et infranationaux à formuler des politiques pour des villes et des établissements humains durables.

Pour ce faire, ONU-Habitat s'appuie sur les travaux normatifs qu'il a effectués dans le passé, fondés sur des données factuelles. Comme exemples de ces travaux, on citera ici : les rapports mondiaux phares (*Rapport mondial sur les établissements humains, L'état des villes dans le monde*, désormais inclus dans le *World Cities Report*, qui paraît périodiquement) ; la base de données mondiale sur les indicateurs urbains ; les outils visant à améliorer l'accès aux terres et à la sécurité d'occupation mis au point en collaboration avec le Réseau mondial d'outils fonciers ; et les *Directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous*.

- *Agir* : les travaux opérationnels d'ONU-Habitat comprennent diverses formes d'assistance technique. Ils font appel aux compétences techniques très spécialisées et uniques d'ONU-Habitat dans le domaine de la coopération technique et ont pour but d'exécuter

des programmes et projets relatifs aux établissements humains qui fournissent aux États membres un soutien adapté et utile pour les aider à mettre en œuvre les politiques, stratégies, meilleures pratiques et normes pertinentes.

Les travaux opérationnels d'ONU-Habitat s'appuieront sur son expérience riche et approfondie de l'exécution de programmes et projets ayant un impact démontré sur la vie des bénéficiaires aux niveaux local, national et régional. ONU-Habitat a élaboré, au fil des ans, un large éventail de projets divers, largement axés sur la programmation intégrée en faveur d'une urbanisation durable, mais comprenant aussi la gestion des crises jusqu'à la reconstruction et la remise en état après une catastrophe et un conflit. En outre, ONU-Habitat mène de nombreux projets à la demande des gouvernements et des autorités locales, financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux, le secteur privé et les gouvernements. Certains projets d'ONU-Habitat sont exécutés en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies apparentés. Bon nombre des enseignements tirés de ses travaux opérationnels sont documentés dans ses bases de données sur les meilleures pratiques et informent la conception et la réalisation tant des produits normatifs que des nouveaux projets sur le terrain.

- *Collaborer* : s'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, pour parvenir à des résultats durables dans la gestion des défis posés par l'urbanisation, ONU-Habitat devra travailler en collaboration avec une multitude de partenaires et mobiliser de nombreuses ressources. Concrètement, ONU-Habitat devra travailler étroitement avec les gouvernements et les autorités locales et coopérer avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé, la société civile, les instituts de recherche et de formation, des universitaires et d'autres partenaires. Le Forum urbain mondial est un lieu de coopération et de collaboration entre ONU-Habitat et un très large éventail de partenaires participant à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Dans le système des Nations Unies, ONU-Habitat continuera de participer activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses comités, et de travailler sur les questions thématiques avec d'autres organismes des Nations Unies apparentés et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.
- *Partager* : dans son rôle de catalyseur, ONU-Habitat s'emploiera, par le biais d'activités de plaidoyer, de communication et d'information, à mobiliser un soutien public, politique et financier, et à renforcer la collaboration à tous les niveaux. Elle suscitera ainsi un changement qualitatif dans les plans nationaux de développement, les cadres d'action, les pratiques de développement et les choix d'investissement afin de promouvoir un développement urbain durable aux niveaux mondial, national et local. Elle tirera au maximum parti de ses principales plateformes de plaidoyer et de diffusion des connaissances, en particulier du Forum urbain mondial (qui sert également de plateforme pour la communication des rapports au titre du Nouveau Programme pour les villes), de la Journée mondiale des villes et de la Journée mondiale de l'habitat, ainsi que du rapport sur *L'état des villes dans le monde*. En tant que principal responsable de l'urbanisation durable et des établissements humains dans le système des Nations Unies, ONU-Habitat continuera de suivre les conditions et tendances mondiales des villes et d'en rendre compte, et de coordonner la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies concernés. Pour appuyer la surveillance mondiale des objectifs de développement durable relatifs au développement urbain, elle comptera sur des solutions novatrices et intelligentes, ainsi que sur des données et des analyses robustes générées par des outils tels que l'Observatoire mondial des villes et l'Indice de prospérité des villes.

19. En tant que principal organisme des Nations Unies chargé de l'urbanisation durable et des établissements humains, ONU-Habitat travaillera en collaboration avec tous les organismes des Nations Unies, notamment en vue de définir un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes assorti de plans d'action régionaux, ainsi qu'une stratégie à l'échelle du système en faveur d'une urbanisation durable. ONU-Habitat collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'agissant du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale s'agissant des éléments constituant la sécurité d'occupation. ONU-Habitat travaille aussi avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme alimentaire mondial à l'intégration du développement urbain durable dans les interventions humanitaires et à la prise en compte du Nouveau

Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie, ainsi qu'à la définition de cadres pour des mécanismes de financement conjoints et à l'harmonisation de la mise en œuvre du Cadre de Sendai avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Il collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes et de la viabilité de l'environnement dans le développement urbain. À cet égard, dans le contexte de son rôle normatif, ONU-Habitat continuera de travailler en étroite coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les commissions régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux dans toutes les régions et tous les pays du monde. ONU-Habitat et la Banque mondiale travaillent ensemble à la mise en place du Mécanisme multipartite au service du développement urbain durable, un mécanisme de financement commun qui devrait permettre à des projets de développement urbain durable d'accéder à des fonds indispensables à des changements transformateurs.

20. S'agissant des facteurs exogènes, le plan global pour 2020 repose sur les hypothèses suivantes :

- a) Des ressources extra-budgétaires suffisantes seront disponibles pour mener à bien les travaux prévus et livrer les produits escomptés ;
- b) Les gouvernements et les autorités locales continueront de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégies ;
- c) La stabilité sociale, politique et macroéconomique prévaudra dans les zones où ONU-Habitat et ses partenaires mèneront des programmes et des projets ;
- d) Des données urbaines désagrégées seront disponibles pour appuyer les travaux de recherche et les activités de plaidoyer d'ONU-Habitat ;
- e) La volonté politique sera suffisante pour mener à bien les interventions prévues ;
- f) Les États membres, les villes et autres parties prenantes répondront positivement aux orientations et recommandations fournies et disposeront des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des programmes et projets.

E. Activités d'évaluation

21. Les évaluations ci-après, effectuées en 2018, ont guidé l'élaboration du programme de travail pour 2020 :

- a) Examen triennal de l'application des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2015/2) ;
- b) Évaluation de la capacité d'ONU-Habitat à achever la Phase 1 du programme de développement urbain durable ;
- c) Évaluation du Service de la planification, du développement et de l'aménagement des villes ;
- d) Évaluation du programme de pays du Sri Lanka (2013-2017) ;
- e) Évaluation de la Phase 2 du Réseau mondial d'outils fonciers ;
- f) Évaluation de la stratégie de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA) (2013-2017) ;
- g) Évaluation du Programme d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en faveur des communautés du Nord du Ghana exposées à des risques de catastrophe ;
- h) Évaluation de l'Accord de coopération entre le Service jeunesse et emploi d'ONU-Habitat et l'Institut humaniste de coopération pour le développement (HIVOS) ;
- i) Évaluation conjointe à mi-parcours du projet « bâtir des villes durables et résilientes » ;
- j) Évaluation du projet de réduction des risques et de renforcement de la résilience des villes en Afrique lusophone.

22. ONU-Habitat a tenu compte des recommandations issues de ces évaluations pour élaborer son projet de programme de travail pour 2020 et a appliqué en outre un certain nombre d'entre elles à ses autres travaux. Une équipe spéciale a été établie afin d'élaborer une nouvelle stratégie pour l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA) pour la période 2018-2022, comme recommandé dans le rapport d'évaluation de la stratégie pour

la période 2013-2017. Les réformes administratives et de gouvernance en cours à ONU-Habitat, qui ont pour but de faire en sorte que le Programme soit mieux adapté à sa finalité, font suite aux recommandations découlant des évaluations demandant à ONU-Habitat de renforcer son efficacité et son efficacie et de mieux rendre compte du résultat de ses travaux. De surcroît, la préparation du plan stratégique pour la période 2020-2025 et les dispositions prises pour son lancement et sa mise en œuvre ont été informées par les recommandations découlant de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019.

23. En 2020, ONU-Habitat procèdera à une évaluation finale du plan stratégique pour la période 2014-2019 ; une évaluation de la dixième session du Forum urbain mondial ; une évaluation d'impact ; deux évaluations de pays ; six évaluations de programmes et projets ; trois évaluations thématiques ; et une évaluation des programmes en faveur des jeunes et des femmes.

F. Montant total des ressources nécessaires

24. Le projet de budget pour 2020 a été préparé compte tenu des dispositions de l'article 302.1 des articles du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies applicables à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et des autres ressources extra-budgétaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (voir les circulaires ST/SGB/2015/4 et ST/SGB/2015/4/Amend.1) ainsi libellé :

« Le Directeur exécutif établit un projet de budget-programme pour la Fondation et les autres ressources extrabudgétaires, qui couvre la totalité des activités programmées, y compris les opérations de crédit d'amorçage menées par la Fondation conformément à l'article UNHHSF 1.1, le budget d'appui au programme de la Fondation et les autres ressources extrabudgétaires. La période sur laquelle l'exercice budgétaire court et la présentation du budget sont conformes aux règlements, règles, politiques et pratiques de budgétisation de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget-programme comprend une provision pour imprévu. »

25. Le montant total des ressources nécessaires à ONU-Habitat pour l'année 2020 est estimé à 248,2 millions de dollars. Ce montant est essentiellement destiné à répondre à la demande pour des activités financées à l'aide des fonds préaffectés de la Fondation et des crédits alloués à la coopération technique dans les domaines d'activités d'ONU-Habitat portant sur les services consultatifs et l'appui au renforcement des capacités et aux activités opérationnelles aux niveaux local, infranational et national.

26. Les ressources financières nécessaires pour mener à bien le programme de travail proposé pour 2020 sont indiquées aux tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-dessous.

Tableau 1
Ressources financières nécessaires pour l'année 2020, par source de financement et priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Source de financement | Priorité stratégique | | | | Organes directeurs | Direction exécutive et administration | Appui au programme | Total |
|--|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------|
| | SP 1 | SP 2 | SP 3 | SP 4 | | | | |
| Ressources non affectées de la Fondation | 1 156,6 | 684,0 | 1 156,2 | 1 151,4 | 294,9 | 3 878,6 | 4 682,6 | 13 004,3 |
| Budget ordinaire | 1 986,9 | 1 986,1 | 1 986,1 | 1 986,1 | 527,7 | 1 701,6 | 988,1 | 11 162,6 |
| Appui au programme | 1 649,0 | 1 434,5 | 1 670,5 | 1 670,5 | – | 1 144,7 | 5 620,5 | 13 189,7 |
| Ressources préaffectées de la Fondation | 22 261,1 | 14 838,9 | 6 698,3 | 18 925,4 | – | 800,0 | 450,0 | 63 473,7 |
| Coopération technique | 26 303,4 | 36 388,2 | 25 174,2 | 59 531,6 | – | – | – | 147 397,4 |
| Total | 53 357,0 | 54 831,7 | 36 685,3 | 83 265,0 | 822,6 | 7 524,9 | 11 741,2 | 248 227,7 |
| <i>Principale catégorie de dépenses</i> | | | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | 4 128,8 | 3 491,1 | 4 199,3 | 4 194,5 | 487,5 | 5 479,1 | 6 609,6 | 28 589,9 |
| Autres dépenses de personnel | 49 228,2 | 51 340,6 | 32 486,0 | 79 070,5 | 335,1 | 2 045,8 | 5 131,6 | 219 637,8 |
| Total | 53 357,0 | 54 831,7 | 36 685,3 | 83 265,0 | 822,6 | 7 524,9 | 11 741,2 | 248 227,7 |

Abréviation : SP = sous-programme.

Tableau 2
Ressources financières nécessaires pour l'année 2020, par sous-catégorie de dépenses et priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Sous-catégorie de dépenses | Priorité stratégique | | | | | | | Total |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------|
| | SP 1 | SP 2 | SP 3 | SP 4 | Organes directeurs | Direction exécutive et administration | Appui au programme | |
| Dépenses de personnel (postes) | 4 128,8 | 3 491,1 | 4 199,3 | 4 194,5 | 487,5 | 5 479,1 | 6 609,6 | 28 589,9 |
| Autres dépenses de personnel | 14 680,6 | 14 410,2 | 8 397,4 | 25 366,0 | 150,5 | 620,3 | - | 63 625,0 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 7,6 | 2,0 | 1,0 | 19,8 |
| Consultants | 4 535,6 | 4 624,4 | 2 494,8 | 6 340,3 | 10,0 | 336,4 | 158,2 | 18 499,7 |
| Frais de voyage des représentants | - | - | - | - | 100,0 | - | - | 100,0 |
| Frais de voyage du personnel | 3 617,7 | 3 559,5 | 1 751,2 | 5 648,3 | 10,0 | 295,7 | 137,0 | 15 019,4 |
| Services contractuels | 4 599,0 | 3 023,7 | 1 728,6 | 5 252,4 | - | 59,4 | 2 088,6 | 16 751,7 |
| Frais généraux de fonctionnement | 6 136,4 | 7 250,8 | 3 818,3 | 9 330,2 | 24,5 | 434,3 | 2 646,0 | 29 640,5 |
| Fournitures et accessoires | 1 177,9 | 802,4 | 489,5 | 1 722,6 | 15,0 | 27,4 | 7,8 | 4 242,6 |
| Mobilier et matériel | 1 123,7 | 1 301,4 | 895,5 | 2 784,9 | 17,5 | 140,3 | 9,3 | 6 356,3 |
| Dons et contributions (versés) | 13 355,0 | 16 365,9 | 12 908,4 | 22 623,5 | - | 130,0 | - | 65 382,8 |
| Total | 53 357,0 | 54 831,7 | 36 685,3 | 83 265,0 | 822,6 | 7 524,9 | 11 741,2 | 248 227,7 |
| Dépenses de personnel (postes) | 4 128,8 | 3 491,1 | 4 199,3 | 4 194,5 | 487,5 | 5 479,1 | 6 609,6 | 28 589,9 |
| Autres dépenses de personnel | 49 228,2 | 51 340,6 | 32 486,0 | 79 070,5 | 335,1 | 2 045,8 | 5 131,6 | 219 637,8 |
| Total | 53 357,0 | 54 831,7 | 36 685,3 | 83 265,0 | 822,6 | 7 524,9 | 11 741,2 | 248 227,7 |
| Pourcentage | 21,5 | 22,1 | 14,8 | 33,6 | 0,3 | 3,0 | 4,7 | 100,0 |

Abréviation : SP = sous-programme.

Tableau 3
Ressources financières nécessaires pour l'année 2020, par sous-catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Sous-catégorie de dépenses | Source de financement | | | | | Total |
|-----------------------------------|--|------------------|--------------------|---|-----------------------|------------------|
| | Ressources non affectées de la Fondation | Budget ordinaire | Appui au programme | Ressources préaffectées de la Fondation | Coopération technique | |
| Dépenses de personnel (postes) | 8 919,6 | 9 800,6 | 9 869,7 | - | - | 28 589,9 |
| Autres dépenses de personnel | 269,4 | 288,9 | 324,8 | 17 252,8 | 45 489,1 | 63 625,0 |
| Dépenses de représentation | 12,2 | 7,6 | - | - | - | 19,8 |
| Consultants | 180,2 | 225,0 | 185,6 | 11 167,8 | 6 741,1 | 18 499,7 |
| Frais de voyage des représentants | 100,0 | - | - | - | - | 100,0 |
| Frais de voyage du personnel | 289,3 | 158,4 | 105,2 | 6 998,9 | 7 467,6 | 15 019,4 |
| Services contractuels | 1 950,0 | 260,0 | 40,0 | 4 994,8 | 9 506,9 | 16 751,7 |
| Frais généraux de fonctionnement | 770,9 | 348,4 | 2 571,2 | 7 409,3 | 18 540,7 | 29 640,5 |
| Fournitures et accessoires | 44,4 | 36,2 | 27,2 | 1 730,8 | 2 404,0 | 4 242,6 |
| Mobilier et matériel | 313,3 | 37,5 | 66,0 | 2 031,8 | 3 907,7 | 6 356,3 |
| Dons et contributions (versés) | 155,0 | - | - | 11 887,5 | 53 340,3 | 65 382,8 |
| Total | 13 004,3 | 11 162,6 | 13 189,7 | 63 473,7 | 147 397,4 | 248 227,7 |

| | | | | | | |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| Dépenses de personnel (postes) | 8 919,6 | 9 800,6 | 9 869,7 | – | – | 28 589,9 |
| Autres dépenses de personnel | 4 084,7 | 1 362,0 | 3 320,0 | 63 473,7 | 147 397,4 | 219 637,8 |
| Total | 13 004,3 | 11 162,6 | 13 189,7 | 63 473,7 | 147 397,4 | 248 227,7 |
| Pourcentage | 5,2 | 4,5 | 5,3 | 25,6 | 59,4 | 100,0 |

Tableau 4
Montant total des ressources nécessaires par priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Priorité stratégique | Dépenses effectives pour 2018 | Budget approuvé pour 2019 | Variation | Projet de budget pour 2020 | Postes | |
|---|-------------------------------|---------------------------|-----------|----------------------------|--------|------------|
| | | | | | 2019 | 2020 |
| A. Programme de travail | | | | | | |
| <i>Sous-programme 1</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 128,8 | | 31 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 49 228,2 | | |
| Sous-total | | | | 53 357,0 | | 31 |
| <i>Sous-programme 2</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 3 491,1 | | 29 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 51 340,6 | | |
| Sous-total | | | | 54 831,7 | | 29 |
| <i>Sous-programme 3</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 199,3 | | 32 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 32 486,0 | | |
| Sous-total | | | | 36 685,3 | | 32 |
| <i>Sous-programme 4</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 194,5 | | 30 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 79 070,5 | | |
| Sous-total | | | | 83 265,0 | | 30 |
| B. Organes directeurs | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 487,5 | | 4 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 335,1 | | |
| Sous-total | | | | 822,6 | | 4 |
| C. Direction exécutive et administration | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 5 479,1 | | 45 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 2 045,8 | | |
| Sous-total | | | | 7 524,9 | | 45 |
| D. Appui au programme | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 6 609,6 | | 52 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 5 131,6 | | |
| Sous-total | | | | 11 741,2 | | 52 |
| Montant total des ressources | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 28 589,9 | | 223 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 219 637,8 | | |
| Total | | | | 248 227,7 | | 223 |

G. Ressources humaines globalement nécessaires

27. ONU-Habitat dispose d'un effectif de 130 postes permanents financés par la Fondation (au titre des ressources non affectées), 80 postes financés par le budget de l'appui au programme et 73 postes imputés sur le budget ordinaire, soit un total de 283 postes. En 2015, toutefois, le Conseil d'administration a décidé de geler 60 postes par suite du déficit budgétaire, ramenant ainsi le nombre des postes financés à 223 pour 2020. ONU-Habitat crée parfois des postes grâce à un financement au titre de l'assistance technique générale.

28. Les ressources humaines nécessaires pour mener à bien le programme de travail pour 2020 sont indiquées aux tableaux 5, 6 et 7 ci-dessous.

Tableau 5
Répartition des postes pour 2020 par source de financement et priorité stratégique

| Source de financement | Priorité stratégique | | | | Organes directeurs | Direction exécutive et administration | Appui au programme | Total |
|---|----------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|------------|
| | SP 1 | SP 2 | SP 3 | SP 4 | | | | |
| Ressources non affectées de la Fondation | 7 | 6 | 10 | 10 | – | 23 | 14 | 70 |
| Budget ordinaire | 13 | 16 | 13 | 9 | 4 | 11 | 7 | 73 |
| Appui au programme | 11 | 7 | 9 | 11 | – | 11 | 31 | 80 |
| Ressources préaffectées de la Fondation | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Coopération technique | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Sous-total | 31 | 29 | 32 | 30 | 4 | 45 | 52 | 223 |
| <i>Catégories de postes</i> | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | 20 | 19 | 21 | 20 | 2 | 20 | 24 | 130 |
| Agents des services généraux | 11 | 10 | 11 | 10 | 2 | 24 | 25 | 93 |
| Total | 31 | 29 | 32 | 30 | 4 | 45 | 52 | 223 |

Abréviation : SP = sous-programme.

Tableau 6
Ressources humaines nécessaires pour 2020, par source de financement et par catégorie et classe de personnel

| Source de financement | Catégorie de personnel | | | | | | | | | | | | | Total |
|--|---|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|------------|--|-------------|----------------|------------|------------|
| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | | |
| | Classe | | | | | | | | | Adminis-trateur recruté sur le plan national | | | | |
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Sous-total | Autre classe | Agent local | Agent national | Sous-total | |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | 1 | 2 | 4 | 11 | 11 | 8 | 1 | 38 | 1 | 31 | – | 32 | 70 |
| Budget ordinaire | 1 | – | 1 | 4 | 9 | 15 | 14 | 5 | 49 | 2 | 22 | – | 24 | 73 |
| Appui au programme | – | – | – | 3 | 16 | 8 | 13 | 3 | 43 | 1 | 34 | 2 | 37 | 80 |
| Total | 1 | 1 | 3 | 11 | 36 | 34 | 35 | 9 | 130 | 4 | 87 | 2 | 93 | 223 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

Tableau 7
Répartition estimative des postes pour 2020, par priorité stratégique et par catégorie et classe de personnel

| Priorité stratégique | Catégorie de personnel | | | | | | | | | | | | Sous-total | Total |
|---------------------------------------|---|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|---|--------------|-------------|---|------------|------------|
| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentés | | | | | |
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Sous-total | Autre classe | Agent local | Adminis- -trateur recruté sur le plan national | | |
| Sous-programme 1 | – | – | 1 | 2 | 7 | 5 | 4 | 1 | 20 | 1 | 10 | – | 11 | 31 |
| Sous-programme 2 | – | – | – | 1 | 6 | 5 | 5 | 2 | 19 | – | 10 | – | 10 | 29 |
| Sous-programme 3 | – | – | – | 2 | 6 | 6 | 5 | 2 | 21 | – | 11 | – | 11 | 32 |
| Sous-programme 4 | – | – | – | 1 | 7 | 5 | 5 | 2 | 20 | – | 10 | – | 10 | 30 |
| Organes directeurs | – | – | – | 1 | – | – | 1 | – | 2 | – | 2 | – | 2 | 4 |
| Direction exécutive et administration | 1 | 1 | 2 | 3 | 6 | 3 | 5 | – | 21 | 3 | 20 | 1 | 24 | 45 |
| Appui au programme | – | – | – | 1 | 4 | 10 | 10 | 2 | 27 | – | 24 | 1 | 25 | 52 |
| Total | 1 | 1 | 3 | 11 | 36 | 34 | 35 | 9 | 130 | 4 | 87 | 2 | 93 | 223 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

II. Ressources non affectées de la Fondation

29. Le tableau 8 ci-dessous fait apparaître les besoins de ressources financières (ressources non affectées) de la Fondation pour l'année 2020 pour les sous-programmes, les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration et l'appui au programme.

30. Comme suite au paragraphe 4 de la résolution 26/3 du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil a approuvé le budget pour l'exercice biennal 2018-2019, le nombre des postes de la Fondation financés par les ressources non affectées s'établit à 130. À des fins budgétaires, toutefois, 60 postes resteront gelés, et donc non financés, jusqu'à ce que des ressources deviennent disponibles, ce qui signifie que 70 postes sont considérés comme actifs et que le projet de budget pour l'année 2020 a été établi sur cette base. Ceci donne beaucoup de souplesse à la gestion de l'Organisation et la possibilité d'ajuster la situation en fonction de toute augmentation éventuelle des recettes.

31. Les tableaux 8, 9 et 10 ci-dessous font apparaître les besoins de ressources financières et humaines de la Fondation (ressources non affectées) pour l'année 2020.

Tableau 8
Ressources financières nécessaires (ressources non affectées) de la Fondation pour l'année 2020,
par sous-catégorie de dépenses et priorité stratégique
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Priorité stratégique</i> | | | | <i>Organes directeurs</i> | <i>Direction exécutive et administration</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Total</i> |
|---|-----------------------------|--------------|----------------|----------------|---------------------------|--|---------------------------|-----------------|
| | <i>SP 1</i> | <i>SP 2</i> | <i>SP 3</i> | <i>SP 4</i> | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | 997,9 | 575,3 | 1 047,5 | 1 042,7 | - | 3 016,6 | 2 239,6 | 8 919,6 |
| Autres dépenses de personnel | - | - | - | - | 117,9 | 151,5 | - | 269,4 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 2,3 | - | 2,0 | 1,0 | 12,2 |
| Consultants | 31,3 | 31,3 | 31,3 | 31,3 | 10,0 | 30,0 | 15,0 | 180,2 |
| Frais de voyage des représentants | - | - | - | - | 100,0 | - | - | 100,0 |
| Frais de voyage du personnel | 27,5 | 27,5 | 27,5 | 27,5 | 10,0 | 149,0 | 20,3 | 289,3 |
| Services contractuels | 5,0 | 5,0 | 5,0 | 5,0 | - | 20,0 | 1 910,0 | 1 950,0 |
| Frais généraux de fonctionnement | 22,2 | 22,2 | 22,2 | 22,2 | 24,5 | 253,6 | 404,0 | 770,9 |
| Fournitures et accessoires | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 15,0 | 19,3 | 5,7 | 44,4 |
| Mobilier et matériel | 19,3 | 19,3 | 19,3 | 19,3 | 17,5 | 131,6 | 87,0 | 313,3 |
| Dons et contributions (versés) | 50,0 | - | - | - | - | 105,0 | - | 155,0 |
| Total | 1 156,6 | 684,0 | 1 156,2 | 1 151,4 | 294,9 | 3 878,6 | 4 682,6 | 13 004,3 |
| <i>Principale catégorie de dépenses</i> | | | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | 997,9 | 575,3 | 1 047,5 | 1 042,7 | - | 3 016,6 | 2 239,6 | 8 919,6 |
| Autres dépenses de personnel | 158,7 | 108,7 | 108,7 | 108,7 | 294,9 | 862,0 | 2 443,0 | 4 084,7 |
| Total | 1 156,6 | 684,0 | 1 156,2 | 1 151,4 | 294,9 | 3 878,6 | 4 682,6 | 13 004,3 |
| Pourcentage | 21,5 | 22,1 | 14,8 | 33,6 | 0,3 | 3,0 | 4,7 | 100,0 |

Abréviation : SP = sous-programme,

Tableau 9
Répartition estimative des effectifs par classe et priorité stratégique

| <i>Classe</i> | <i>Priorité stratégique</i> | | | | <i>Organes directeurs</i> | <i>Direction exécutive et administration</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Total</i> |
|---|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------|--|---------------------------|--------------|
| | <i>SP 1</i> | <i>SP 2</i> | <i>SP 3</i> | <i>SP 4</i> | | | | |
| SGA | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| SSG | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| D-2 | 1 | - | - | - | - | 2 | - | 3 |
| D-1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 11 |
| P-5 | 7 | 6 | 6 | 7 | - | 6 | 4 | 36 |
| P-4 | 5 | 5 | 6 | 5 | - | 3 | 10 | 34 |
| P-3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 1 | 5 | 10 | 35 |
| P-2/1 | 1 | 2 | 2 | 2 | - | 1 | 2 | 9 |
| Sous-total | 20 | 19 | 21 | 20 | 2 | 21 | 27 | 130 |
| Autre classe | 1 | - | - | - | - | 3 | - | 4 |
| Administrateur recruté sur le plan national | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 |
| Agent local | 10 | 10 | 11 | 10 | 2 | 20 | 24 | 87 |
| Sous-total | 11 | 10 | 11 | 10 | 2 | 24 | 25 | 93 |
| Total | 31 | 29 | 32 | 30 | 4 | 45 | 52 | 223 |

Abréviations : SGA = secrétaire-général adjoint ; D = directeur ; P = administrateur ; SP = sous-programme ; SGA = secrétaire général adjoint.

Tableau 10
**Ressources financières et postes nécessaires à la Fondation (ressources non affectées),
 par priorité stratégique**
 (en milliers de dollars des États-Unis)

| Priorité stratégique | Dépenses effectives pour 2018 | Budget approuvé pour 2019 | Variation | Projet de budget pour 2020 | Postes | |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|-----------|----------------------------------|--------|-----------|
| | | | | | 2019 | 2020 |
| A. Programme de travail | | | | | | |
| <i>Sous-programme 1</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 997,9 | | 7 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 158,7 | | |
| Sous-total | | | | 1 156,6 | | 7 |
| <i>Sous-programme 2</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 575,3 | | 6 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 108,7 | | |
| Sous-total | | | | 684,0 | | 6 |
| <i>Sous-programme 3</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 1 047,5 | | 10 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 108,7 | | |
| Sous-total | | | | 1 156,2 | | 10 |
| <i>Sous-programme 4</i> | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 1 042,7 | | 10 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 108,7 | | |
| Sous-total | | | | 1 151,4 | | 10 |
| B. Organes directeurs | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | – | | – |
| Autres dépenses de personnel | | | | 294,9 | | |
| Sous-total | | | | 294,9 | | – |
| C. Direction exécutive et administration | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 3 016,6 | | 23 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 862,0 | | |
| Sous-total | | | | 3 878,6 | | 23 |
| D. Appui au programme | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 2 239,6 | | 14 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 2 443,0 | | |
| Sous-total | | | | 4 682,6 | | 14 |
| Montant total des ressources | | | | | | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 8 919,6 | | 70 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 4 084,7 | | |
| Total | | | | 13 004,3 | | 70 |

Réserve financière générale

32. Le Conseil exécutif sera chargé d'approuver le budget du Fonds général de la Fondation et d'assigner à la Fondation des fonds provenant de contributions volontaires à des fins générales.

33. Conformément à la règle financière 304.2 b) créant la réserve financière générale, celle-ci sert à garantir la liquidité du Fonds général et à amortir les fluctuations de trésorerie ; elle permet aussi à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général. Le montant de la réserve financière générale est déterminé selon que de besoin par le Conseil exécutif² sur recommandation de la Directrice exécutive.

34. Pour 2020, la Directrice exécutive recommande une réserve financière générale de 1,3 million de dollars, soit 10 % du projet de budget du Fonds général, établi à 13 millions de dollars pour 2020.

² Ancien Conseil d'administration.

III. Organes directeurs

35. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, avec effet au 1^{er} janvier 2002. Elle a aussi décidé que le Conseil d'administration aurait les objectifs, fonctions et responsabilités énoncés dans sa résolution 32/162 et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat serait l'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, qui comptait 58 membres, a régi ONU-Habitat jusqu'en décembre 2018, fournissant des orientations de politique générale, assumant les fonctions de direction et de supervision, et présentant des rapports à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

36. En décembre 2017, dans sa résolution 72/226, l'Assemblée générale a demandé au Président du Comité des représentants permanents d'établir à Nairobi un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'envisager des options possibles pour renforcer le contrôle d'ONU-Habitat par les États membres, afin qu'elle les examine à sa soixante-treizième session. Le groupe de travail a présenté des conclusions et recommandations préconisant une structure de gouvernance à trois niveaux : une Assemblée universelle, un Conseil exécutif représentatif et un Comité des représentants permanents à composition universelle. L'Assemblée générale a approuvé ces conclusions et recommandations en décembre 2018.

37. Par suite, dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale a dissous le Conseil d'administration en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et l'a remplacé par l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle. L'Assemblée d'ONU-Habitat se réunira tous les quatre ans pendant cinq jours et devra approuver le plan stratégique du Programme, qui portera sur six ans. Le Conseil exécutif, dont les 36 membres seront élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat, renforcera le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et en améliorera la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités. Il supervisera l'élaboration du projet de plan stratégique que devra approuver l'Assemblée d'ONU-Habitat et sera chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail et budget annuel. Il sera également chargé de revoir les règles et règlements financiers ainsi que les questions liées à la gestion du Programme. Le Conseil exécutif sera élu à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et tiendra sa première réunion sur une période de trois jours en mai 2019.

38. Le Comité des représentants permanents se réunira à Nairobi deux fois tous les quatre ans, une fois avant l'Assemblée d'ONU-Habitat pour préparer la session, et une deuxième fois pour une réunion d'examen de haut niveau.

Ressources nécessaires

39. Les ressources financières nécessaires pour la priorité stratégique des organes directeurs sont indiquées aux tableaux 11 et 12, et les ressources humaines nécessaires correspondantes sont indiquées au tableau 13.

Tableau 11
Ressources financières nécessaires aux organes directeurs, par sous-catégorie de dépenses
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| | | | <i>Variation</i> | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | 487,5 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | 150,5 |
| Dépenses de représentation | | | | | | 7,6 |
| Consultants | | | | | | 10,0 |
| Frais de voyage des représentants | | | | | | 100,0 |
| Frais de voyage du personnel | | | | | | 10,0 |
| Services contractuels | | | | | | – |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | | | 24,5 |
| Fournitures et accessoires | | | | | | 15,0 |
| Mobilier et matériel | | | | | | 17,5 |
| Dons et contributions (versés) | | | | | | – |
| Total | | | | | | 822,6 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | 487,5 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | 335,1 |
| Total | | | | | | 822,6 |

Tableau 12
Ressources financières nécessaires aux organes directeurs, par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | – | 487,5 | – | – | – | 487,5 |
| Autres dépenses de personnel | 117,9 | 32,6 | – | – | – | 150,5 |
| Dépenses de représentation | – | 7,6 | – | – | – | 7,6 |
| Consultants | 10,0 | – | – | – | – | 10,0 |
| Frais de voyage des représentants | 100,0 | – | – | – | – | 100,0 |
| Frais de voyage du personnel | 10,0 | – | – | – | – | 10,0 |
| Services contractuels | – | – | – | – | – | – |
| Frais généraux de fonctionnement | 24,5 | – | – | – | – | 24,5 |
| Fournitures et accessoires | 15,0 | – | – | – | – | 15,0 |
| Mobilier et matériel | 17,5 | – | – | – | – | 17,5 |
| Dons et contributions (versés) | – | – | – | – | – | – |
| Total | 294,9 | 527,7 | – | – | – | 822,6 |

Tableau 13
Ressources humaines nécessaires aux organes directeurs, par priorité stratégique, par source de financement, et par catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| Source de financement | Catégorie de personnel | | | | | | | | | | | | | | Total |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|--|--------------|-------------|---|---------------|---|-------|
| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | | | | |
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Sous-total | Autre classe | Agent local | Administrateur recruté sur le plan national | Total partiel | | |
| Ressources non affectées de la Fondation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Budget ordinaire | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 2 | - | 2 | - | 2 | 4 | |
| Appui au programme | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Ressources affectées de la Fondation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Coopération technique | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Total | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | 2 | - | 2 | 7 | |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

IV. Direction exécutive et administration

40. La direction exécutive et l'administration sont placées sous la responsabilité de la Directrice exécutive, secondée par le Directeur exécutif adjoint, et comprennent la Section de la stratégie et de la politique, le Groupe de l'évaluation et le Bureau des relations extérieures, y compris les bureaux de liaison de New York et de Bruxelles. La Directrice exécutive définit l'orientation générale pour une mise en œuvre effective et efficace du plan stratégique et du programme de travail et budget annuel d'ONU-Habitat. En outre, le Bureau de la Directrice exécutive coordonne les relations avec les États membres, les autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires associés à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres mandats pertinents à l'échelle du système des Nations Unies. L'exécution des fonctions de direction exécutive et d'administration sont appuyées par les unités administratives décrites ci-dessous.

A. Section de la stratégie et de la politique

41. La Section de la stratégie et de la politique élabore et actualise les documents politiques et stratégiques fondamentaux, en veillant à la cohérence programmatique et conceptuelle des approches suivies pour relever les défis urbains émergents et tirer parti des opportunités offertes par les villes, et en veillant à ce que ces approches bénéficient de toutes dernières recherches et évaluations factuelles concernant le développement urbain durable et les établissements humains. Ces documents forment la base des contributions d'ONU-Habitat aux documents de politique générale et rapports du système des Nations Unies ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La Section a aussi dirigé l'élaboration du plan stratégique pour la période 2020-2025 et conduira sa mise en œuvre. De plus, la Section de la stratégie et de la politique : i) donne des conseils stratégiques et politiques à la Directrice exécutive et au Directeur exécutif adjoint ; ii) conseille la Directrice exécutive et le Directeur exécutif adjoint sur la planification globale des programmes ; iii) dirige l'élaboration d'une stratégie de gestion axée sur l'obtention de résultats ; iv) soutient et coordonne la conception et l'application des réformes, la gestion des changements et les plans d'amélioration des processus ; v) soutient et coordonne l'élaboration et la communication des contributions aux rapports que le Secrétaire général présente aux Commissions de l'Assemblée générale et autres organes délibérants ; vi) coordonne l'élaboration de documents de politique générale et d'exposés de prise de position, de notes d'information et de listes des points à débattre lors des réunions et conférences ; et vii) s'efforce de créer un environnement propice à l'innovation. Les produits à livrer par la Section de la stratégie et de la politique, inscrits au programme de travail pour 2020, sont

les suivants : outils de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, au siège et dans les régions ; outils de mise en œuvre de la stratégie d'innovation d'ONU-Habitat ; déclarations de politique générale et discours liminaires de la Directrice exécutive aux réunions du Conseil exécutif d'ONU-Habitat et du Comité des représentants permanents ; rapport d'activité du Secrétaire général sur la suite donnée à la Conférence Habitat III et sur le renforcement d'ONU-Habitat ; et rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat, y compris les questions de coordination.

B. Groupe de l'évaluation

42. Le Groupe de l'évaluation est le dépositaire de la fonction d'évaluation d'ONU-Habitat. Il est indépendant des bureaux opérationnels et d'autres fonctions de gestion. Il est chargé de coordonner les activités d'évaluation d'ONU-Habitat et d'améliorer les mécanismes d'évaluation afin que les évaluations réalisées soient conformes aux normes et critères de qualité en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe établit le plan des évaluations d'ONU-Habitat, gère et effectue les évaluations, et en assure le suivi, afin d'éclairer la prise de décisions et d'améliorer l'apprentissage, la performance et le compte rendu des activités. Des évaluations (de programmes et projets, de pays, thématiques, de politiques, d'impact) seront entreprises pour analyser les questions ayant une importance stratégique pour l'Organisation et concernant l'efficacité du développement, la performance de l'Organisation et la cohérence normative et opérationnelle. Ces évaluations seront gérées par le Bureau de l'évaluation avec le concours d'évaluateurs indépendants. Le Groupe apportera également son soutien à des évaluations décentralisées, généralement réalisées par des évaluateurs indépendants mais gérées par des bureaux de programmation, y compris des bureaux régionaux et des bureaux de pays, et des divisions du siège. Le Groupe apportera en outre son soutien aux auto-évaluations qui seront menées par les bureaux individuels en 2020. Il continuera de suivre l'utilisation faite des évaluations, dans le cadre d'un mécanisme d'information en retour de la direction, ainsi que l'application des recommandations découlant des évaluations, et il fera rapport périodiquement aux organes de gestion et de gouvernance d'ONU-Habitat sur les activités ayant trait à la fonction d'évaluation.

C. Bureau des relations extérieures

43. Le Bureau des relations extérieures supervise : i) le secrétariat du Conseil d'administration, comme indiqué sous l'intitulé « organes directeurs » dans le programme de travail et budget annuel ; ii) les bureaux de liaison d'ONU-Habitat de New York et de Bruxelles ; et iii) les partenariats, les plaidoyers et la communication, y compris l'engagement du secteur privé.

44. Par l'intermédiaire du secrétariat du Conseil d'administration et des bureaux de liaison de New York et de Bruxelles, le Bureau des relations extérieures gère et facilite les relations intergouvernementales d'ONU-Habitat et assure le service des organes directeurs, en particulier du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires ; des travaux pertinents de l'Assemblée générale et de ses Commissions, et du Conseil économique et social (y compris du Forum politique de haut niveau) ; et des réunions interdivisions et interorganisations, afin d'apporter un appui technique aux colloques et dialogues sur la politique des villes et des établissements humains. Le Bureau des relations extérieures assure également la liaison avec les organes intergouvernementaux, les organisations multilatérales et bilatérales et d'autres partenaires au développement, et il coordonne les activités du système des Nations Unies concernant le développement urbain durable. Il fournit des conseils politiques et diplomatiques à ONU-Habitat et à la Directrice exécutive.

45. Le Bureau des relations extérieures dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'association des parties prenantes, la procédure d'accréditation, le cadre de mise en œuvre collaboratif et la stratégie en matière de partenariats. Il s'efforce aussi de mobiliser et gérer divers partenaires stratégiques, y compris le secteur privé, la société civile, les universités et autres parties prenantes en faveur de plaidoyers, d'actions plus vastes et de levées de fonds à l'appui de l'urbanisation durable et du développement des établissements humains à tous les niveaux. Il encourage la concertation entre les parties prenantes, la participation aux travaux intergouvernementaux d'ONU-Habitat, le suivi et la communication des progrès de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que l'appui au programme.

46. Le Bureau des relations extérieures facilite et mène des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de communication et, en particulier, il élabore et met en œuvre la politique d'ONU-Habitat en matière de plaidoyer et de communication. Il a pour mission de donner davantage de visibilité à la problématique urbaine et à l'impact des travaux de l'Organisation et fait pour cela appel à différents supports : annonces factuelles, messages forts, communiqués de presse, discours, documentation, diffusion d'émissions à l'échelle mondiale, réseaux sociaux, sites mondiaux sur la toile, expositions, vidéos et histoires à succès d'intérêt général. Il propose en outre des photographies et des vidéos, offre

des activités de renforcement des capacités à l'intention des médias, et donne de la visibilité aux donateurs. Il aide à lancer de vastes campagnes sur des sujets prioritaires par le biais de manifestations, matériaux et messages pour inspirer des changements des mentalités de nature à conduire à l'élaboration progressive de politiques et de législations améliorées. Il coordonne le Forum urbain mondial, première conférence sur l'urbanisation donnant la parole à toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les universités et les instituts de recherche, la société civile, les médias, les parlementaires, les grands groupes (y compris les femmes et les jeunes) et d'autres groupes intéressés tels que les personnes handicapées et les citoyens pauvres. Le Bureau des relations extérieures assure aussi la direction de la Campagne urbaine mondiale, de la Journée mondiale des villes, de la Journée mondiale de l'habitat et d'autres campagnes thématiques, régionales et nationales, et il supervise la cérémonie de remise du Prix d'honneur d'ONU-Habitat. Il s'occupe en outre des communications internes et des missions de la Directrice exécutive.

47. Le Bureau des relations extérieures mettra en avant le rôle de leader mondial d'ONU-Habitat en tant qu'organisme auquel s'adresser pour tout ce qui concerne le développement urbain durable et, à cette fin, il appuiera les organes directeurs, en particulier l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif et le Comité des représentants permanents ; la gestion des affaires intergouvernementales, notamment les questions intéressant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ; la coordination interorganisations dans le système des Nations Unies ; et l'établissement des rapports du Secrétaire général. Le Bureau se chargera de la collaboration avec les organes intergouvernementaux, les banques de développement et les institutions multilatérales. Il mobilisera un soutien public, politique et financier et intensifiera la collaboration à tous les niveaux pour peser sur les plans de développement et les cadres politiques nationaux, les partenariats public-privé, et les choix en matière d'investissement, en vue d'accélérer les travaux sur le développement urbain durable. Il aidera les États membres et autres acteurs à élaborer et mettre en œuvre des cadres, stratégies et plans locaux, nationaux et régionaux intégrés pour une mise en œuvre inclusive du Nouveau Programme pour les villes et du volet urbain du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'appuiera aussi sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour le développement urbain durable à l'échelle du système des Nations Unies et d'un cadre des Nations Unies pour une mise en œuvre collaborative visant à renforcer la coordination et la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies ; et il coordonnera la mise en œuvre d'une stratégie en direction du secteur privé, d'une politique d'association des parties prenantes, ainsi que d'un cadre de collaboration et d'une stratégie pour la création de partenariats visant à élargir et approfondir les partenariats aux fins de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, et aussi des programmes d'ONU-Habitat.

48. L'accent sera mis sur une communication et un plaidoyer efficaces afin de peser sur les politiques, de promouvoir le dialogue et de mettre en place des solutions novatrices et de bonnes pratiques, dans le contexte d'une politique de changement, en utilisant les réseaux de partenaires et les plateformes de plaidoyer, notamment le Forum urbain mondial, la Campagne mondiale urbaine, les forums urbains régionaux et nationaux, l'apprentissage par les pairs, la coopération Sud-Sud et la coopération intervilles, et le programme mondial d'Ambassadeurs d'ONU-Habitat. La communication permettra aussi d'améliorer l'image et l'identité d'ONU-Habitat.

49. Au travers d'instruments financiers tels que le Mécanisme multipartite au service du développement urbain durable et le guichet urbain du Fonds commun pour le Programme 2030, qui préconise une politique intégrée, le Bureau jouera un rôle de catalyseur dans la levée de ressources et la promotion d'investissements au profit du développement urbain durable aux niveaux municipal, infranational et national. Les bureaux de liaison soutiendront également les efforts de mobilisation des ressources et mèneront des activités de sensibilisation et de plaidoyer, notamment en faveur de la reconstruction et du relèvement après une crise humanitaire.

D. Ressources nécessaires

50. Les ressources financières nécessaires pour la priorité stratégique de la direction exécutive et de l'administration sont indiquées aux tableaux 14 et 15, et les ressources humaines nécessaires correspondantes sont indiquées au tableau 16.

Tableau 14
Ressources financières nécessaires pour la direction exécutive et l'administration,
par sous-catégorie de dépenses
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | <i>Variation en pourcentage</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | | 5 479,1 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | | 620,3 |
| Dépenses de représentation | | | | | | | 2,0 |
| Consultants | | | | | | | 336,4 |
| Frais de voyage des représentants | | | | | | | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | | | | 295,7 |
| Services contractuels | | | | | | | 59,4 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | | | | 434,3 |
| Fournitures et accessoires | | | | | | | 27,4 |
| Mobilier et matériel | | | | | | | 140,3 |
| Dons et contributions (versés) | | | | | | | 130,0 |
| Total | | | | | | | 7 524,9 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | | 5 479,1 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | | 2 045,8 |
| Total | | | | | | | 7 524,9 |

Tableau 15
Ressources financières nécessaires pour la direction exécutive et l'administration,
par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 3 016,6 | 1 358,8 | 1 103,7 | – | – | 5 479,1 |
| Autres dépenses de personnel | 151,5 | 129,1 | – | 339,7 | – | 620,3 |
| Dépenses de représentation | 2,0 | – | – | – | – | 2,0 |
| Consultants | 30,0 | 48,4 | – | 258,0 | – | 336,4 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 149,0 | 36,7 | 15,0 | 95,0 | – | 295,7 |
| Services contractuels | 20,0 | 39,4 | – | – | – | 59,4 |
| Frais généraux de fonctionnement | 253,6 | 72,4 | 26,0 | 82,3 | – | 434,3 |
| Fournitures et accessoires | 19,3 | 8,1 | – | – | – | 27,4 |
| Mobilier et matériel | 131,6 | 8,7 | – | – | – | 140,3 |
| Dons et contributions (versés) | 105,0 | – | – | 25,0 | – | 130,0 |
| Total | 3 878,6 | 1 701,6 | 1 144,7 | 800,0 | – | 7 524,9 |

Tableau 16
Ressources humaines nécessaires pour la direction exécutive et l'administration, par source de financement et par catégorie et classe de personnel

| <i>Source de financement</i> | <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | | | <i>Total</i> |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|---|---------------------|--------------------|--|----------------------|--------------|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | | | |
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Sous-total</i> | <i>Autre classe</i> | <i>Agent local</i> | <i>Adminis- trateur recruté sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | – | 14 | 1 | 8 | – | 9 | 23 |
| Budget ordinaire | 1 | – | – | 1 | 2 | – | – | – | 4 | 2 | 5 | – | 7 | 11 |
| Appui au programme | – | – | – | – | 2 | – | 1 | – | 3 | – | 7 | 1 | 8 | 11 |
| Total | 1 | 1 | 2 | 3 | 6 | 3 | 5 | – | 21 | 3 | 20 | 1 | 24 | 45 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

V. Programme de travail

A. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural



1. Objectif

51. Ce sous-programme a pour objectif de contribuer à réduire l'inégalité spatiale et la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural.

2. Alignement avec les objectifs de développement durable

52. L'objectif de ce sous-programme est aligné sur les objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 16 et 17³.

3. Principaux résultats escomptés pour 2020

a) Renforcer les droits des femmes à la terre dans le monde arabe

53. Dans le monde arabe, les femmes, en particulier celles qui sont contraintes de se déplacer et de migrer pour fuir des conflits, sont délaissées en termes d'accès à la terre et de droits de propriété. En 2018, ONU-Habitat et ses partenaires ont lancé une publication sur le thème « Les femmes et la terre dans le monde musulman » qui met en lumière les obstacles qui s'opposent à l'accès des femmes à la terre. Pour surmonter ces obstacles, ONU-Habitat et ses partenaires du Réseau mondial d'outils fonciers ont lancé l'Initiative foncière arabe, qui vise à faire en sorte que les populations dans les pays arabes puissent avoir un accès égal et abordable à la terre et qu'elles puissent jouir aussi de la paix, de la sécurité et de la croissance économique, qui seront atteintes par le biais de bonnes politiques foncières et de systèmes d'administration foncière transparents, efficaces et abordables.

54. L'Initiative a pour but d'aborder cinq grands thèmes recouvrant l'ampleur et la portée des travaux d'ONU-Habitat : les terres et les conflits, y compris les conflits fonciers et les déplacements de populations ; une administration foncière adaptée à sa finalité ; l'accès des femmes à la terre ; la gestion des terres publiques et les investissements dans la terre ; et les changements dans l'utilisation des terres, l'environnement et le climat. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Réseau mondial d'outils fonciers dans la région, ONU-Habitat a travaillé avec ses partenaires à l'administration d'un concours qui a eu lieu en 2013 et 2014 avec pour but de faire émerger de bonnes pratiques pour améliorer la sécurité d'occupation dans le monde musulman en vue de définir des orientations régionales qui pourraient être appliquées dans les pays. Un exemple de l'application de ces bonnes pratiques est illustré par les travaux accomplis en Iraq en 2018, où ONU-Habitat a apporté son soutien à la remise en état de logements et d'infrastructures reconnaissant le droit à la propriété et à la sécurité d'occupation. Par suite, 1 323 foyers ont pu avoir accès à des titres fonciers, grâce à une approche communautaire qui a permis de promouvoir l'autosuffisance parmi les communautés et les autorités locales.

55. En 2020, ONU-Habitat se concentrera sur la reconstruction et l'amélioration des politiques foncières en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine, touchant potentiellement jusqu'à 10 000 foyers et 20 000 femmes et filles. ONU-Habitat continuera aussi de promouvoir les droits

³ Objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; Objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; Objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; Objectif 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; Objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; Objectif 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; Objectif 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; Objectif 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; Objectif 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; Objectif 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; Objectif 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ; Objectif 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

des femmes en recourant à des approches novatrices et participatives ouvrant l'accès à la terre. Ces travaux devraient multiplier les opportunités économiques et sociales, améliorer la sécurité, influencer de manière plus décisive sur la prise de décisions dans les foyers et les communautés, et améliorer l'accès aux débouchés agricoles et aux mécanismes de financement. Les résultats seront mis en évidence par une augmentation du nombre de femmes titulaires de titres de propriété foncière individuels ou conjoints dans les pays ciblés, ainsi que par des politiques et législations foncières révisées. Ces travaux s'inspireront des expériences menées en République démocratique du Congo, en Iraq, au Kenya et aux Philippines et informeront le Réseau mondial d'outils fonciers, qui opère mondialement avec 70 partenaires. En 2020, ONU-Habitat développera ses partenariats dans la région, en particulier avec la communauté des donateurs, les milieux académiques et le secteur privé, afin d'accélérer le développement des terres et des logements dans le monde arabe.

b) Mandats

56. Les résolutions suivantes de l'Assemblée générale énoncent les principaux mandats confiés à ONU-Habitat au titre du sous-programme 1: la résolution 41/146 (« Réalisation du droit à un logement convenable »); la résolution 47/134 (« Droits de l'homme et extrême pauvreté »); la résolution 62/126 (« Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale - promotion de la participation des jeunes au développement économique et social »); la résolution 64/292 (« Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement »); la résolution 67/291 (« assainissement pour tous »); la résolution 68/269 (« Amélioration de la sécurité routière mondiale »); la résolution 69/213 (« Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable »); la résolution 69/237 (« Renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays »); la résolution 70/219 (« Participation des femmes au développement »); et la résolution 71/222 (« Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) ». Le sous-programme continuera d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat, qui déterminent le cadre législatif des produits livrables.

4. Produits livrables pour 2020

57. Le tableau 17 énumère les produits propres à favoriser la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 17

Produits livrables du sous-programme 1 pour 2020

| <i>Produits</i> | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| Projets de coopération technique (<i>nombre de projets</i>) | | | | 41 |
| Séminaires, ateliers, bourses et formations (<i>nombre de jours</i>) | | | | 59 |
| Publications (<i>nombre de publications</i>) | | | | 2 |
| Documentation technique (<i>nombre de documents</i>) | | | | 12 |
| Produits non quantifiés | | | | |
| B. Produits techniques | | | | |
| Consultations, conseils et sensibilisation | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services consultatifs aux autorités locales • Fourniture de services consultatifs aux gouvernements • Fourniture de services consultatifs au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires | | | | |
| Bases de données et supports numériques | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Base de données numérique sur l'évaluation des espaces publics • Base de données mondiale sur les politiques du logement • Base de données sur les législations urbaines • Plateforme numérique SHERPA sur les approches communautaires du logement durable • Plateforme de développement sur le renforcement des capacités et l'apprentissage en ligne, et matériaux disponibles, y compris dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers | | | | |
| C. Produits de communication | | | | |
| Relations extérieures et relations avec les médias | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiqués de presse et tribunes libres | | | | |

Plateformes numériques (sites Internet et réseaux sociaux) et contenus multimédias

- Plaidoyers et sensibilisation sur les réseaux sociaux

Ressources nécessaires

58. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 1 sont indiquées dans les tableaux 18 et 19, et les ressources humaines correspondantes figurent dans le tableau 20.

Tableau 18

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 1, par sous-catégorie de dépenses
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | <i>Variation en pourcentage</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | | 4 128,8 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | | 14 680,6 |
| Dépenses de représentation | | | | | | | 2,3 |
| Consultants | | | | | | | 4 535,6 |
| Frais de voyage des représentants | | | | | | | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | | | | 3 617,7 |
| Services contractuels | | | | | | | 4 599,0 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | | | | 6 136,4 |
| Fournitures et accessoires | | | | | | | 1 177,9 |
| Mobilier et matériel | | | | | | | 1 123,7 |
| Dons et contributions (versés) | | | | | | | 13 355,0 |
| Total | | | | | | | 53 357,0 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | | | | 4 128,8 |
| Autres dépenses de personnel | | | | | | | 49 228,2 |
| Total | | | | | | | 53 357,0 |

Tableau 19

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 1, par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 997,9 | 1 747,4 | 1 383,5 | – | – | 4 128,8 |
| Autres dépenses de personnel | – | 31,8 | 81,2 | 6 426,2 | 8 141,4 | 14 680,6 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | – | – | – | – | 2,3 |
| Consultants | 31,3 | 43,5 | 46,4 | 2 641,4 | 1 773,0 | 4 535,6 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 27,5 | 29,5 | 18,8 | 1 717,4 | 1 824,5 | 3 617,7 |
| Services contractuels | 5,0 | 53,0 | 10,0 | 2 559,2 | 1 971,8 | 4 599,0 |
| Frais généraux de fonctionnement | 22,2 | 68,0 | 87,3 | 2 319,0 | 3 639,9 | 6 136,4 |
| Fournitures et accessoires | 1,1 | 6,5 | 6,8 | 677,1 | 486,4 | 1 177,9 |
| Mobilier et matériel | 19,3 | 7,2 | 15,0 | 242,1 | 840,1 | 1 123,7 |
| Dons et contributions (versés) | 50,0 | – | – | 5 678,7 | 7 626,3 | 13 355,0 |
| Total | 1 156,6 | 1 986,9 | 1 649,0 | 22 261,1 | 26 303,4 | 53 357,0 |

Tableau 20
Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 1,
par source de financement et par catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| <i>Source de financement</i> | <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | | | <i>Total</i> |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|---|-------------------------|------------------------|--|--------------------------|--------------|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | | | |
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Sous- total</i> | <i>Autre classe</i> | <i>Agent local</i> | <i>Adminis- trateur recruté sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | – | – | – | 2 | 2 | 1 | – | 5 | – | 2 | – | 2 | 7 |
| Budget ordinaire | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 9 | – | 4 | – | 4 | 13 |
| Appui au programme | – | – | – | 1 | 4 | – | 1 | – | 6 | 1 | 4 | – | 5 | 11 |
| Total | – | – | 1 | 2 | 7 | 5 | 4 | 1 | 20 | 1 | 10 | – | 11 | 31 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P : administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

B. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions



1. Objectif

59. Ce sous-programme a pour objectif de contribuer à un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions.

2. Alignement avec les objectifs de développement durable

60. L'objectif de ce sous-programme est aligné sur les objectifs de développement durable 1, 2, 5, 7, 8⁴, 9, 10, 11, 13⁵ et 17.

3. Principaux résultats escomptés pour 2020

a) L'innovation, moteur de la transformation des villes et du développement durable : l'Initiative pour la prospérité des villes

61. Près des deux-tiers des autorités locales dans le monde ignorent comment ou pourquoi leur ville croît, et qui est responsable de cette croissance. D'où la difficulté d'appliquer des solutions. C'est pourquoi, entre 2016 et 2018, ONU-Habitat a élargi l'Initiative pour la prospérité des villes pour en faire une initiative mondiale capable de répondre à la nécessité critique de surveiller la prospérité et la viabilité des villes et d'évaluer l'état des villes de manière scientifique.

62. L'Initiative pour la prospérité des villes lancée par ONU-Habitat permet d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de la dimension urbaine du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes à l'aide d'indicateurs globaux et contextuels sous-tendus par une analyse spatiale. En 2018, plus de 530 villes et agglomérations se sont jointes à l'Initiative et il est prévu que d'ici 2020, 700 villes du monde entier utiliseront cet outil de mesure des progrès et d'élaboration des politiques pour orienter leur croissance et circonscrire les domaines d'intervention critiques. Les résultats seront mis en évidence par la production de plans d'action et de stratégies concrètes qui serviront à aider les autorités locales et nationales à élaborer des politiques bien informées.

63. Le programme du Mexique au titre de l'Initiative pour la prospérité des villes, pour ne citer qu'un exemple, couvre 305 villes représentant 65 % des agglomérations urbaines du pays et 90 % de ses citoyens. Les municipalités qui utilisent cet outil pour suivre la performance des villes, évaluer l'impact de l'allocation des ressources et localiser et suivre la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes ont enregistré des progrès.

64. Ce programme est également appliqué dans 17 villes d'Arabie saoudite ainsi qu'en Colombie, où le gouvernement a aussi produit un rapport à partir d'un échantillon national de 23 villes, au niveau des municipalités et des métropoles, dans lequel il a circonscrit les principaux domaines qui pourraient bénéficier d'interventions en matière de politiques urbaines.

65. En Chine, la ville de Wuhan et le Centre de recherche de Wuhan sur l'utilisation des terres et la planification spatiale appliquent l'Initiative pour la prospérité des villes afin d'identifier les interventions cruciales pour une planification urbaine porteuse de transformations. Dans la Fédération de Russie, la ville de Tomsk se sert de l'Initiative pour la prospérité des villes comme d'un outil concret pour élaborer des politiques d'aménagement de l'espace public et de la qualité de vie. Cette expérience pourra être reproduite dans d'autres villes du pays et ailleurs dans la région. Le résultat escompté mettra en évidence les progrès vers la réalisation de l'objectif du sous-programme.

b) Mandats

66. Les résolutions suivantes de l'Assemblée générale énoncent les principaux mandats confiés à ONU-Habitat au titre du sous-programme 2 : la résolution 34/114 (Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques établis par ONU-Habitat) ;

⁴ Objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

⁵ Objectif 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

et la résolution 55/194 (Rapport mondial sur les établissements humains et rapports sur l'état des villes dans le monde). Le sous-programme continuera d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat, qui déterminent le cadre législatif des produits livrables.

4. Produits livrables pour 2020

67. Le tableau 21 énumère les produits propres à favoriser la réalisation de l'objectif du sous-programme 2, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 21

Produits livrables du sous-programme 2 pour 2020

| <i>Produits</i> | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|---|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| Projets de coopération technique (<i>nombre de projets</i>) | | | | 37 |
| Séminaires, ateliers, bourses et formations (<i>nombre de jours</i>) | | | | 74 |
| Publications (<i>nombre de publications</i>) | | | | 2 |
| Documentation technique (<i>nombre de documents</i>) | | | | 21 |
| | | | | |
| Produits non quantifiés | | | | |
| B. Produits techniques | | | | |
| Consultations, conseils et sensibilisation | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Fourniture de services consultatifs aux États membres pour une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; une augmentation et une répartition plus équitable des revenus générés localement ; et un déploiement plus vaste des technologies et innovations de pointe. | | | | |
| Bases de données et supports numériques | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Bases de données et supports numériques pour une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; une augmentation et une répartition plus équitable des revenus générés localement ; et un déploiement plus vaste des technologies et innovations de pointe. Base de données sur les meilleures pratiques du Nouveau Programme pour les villes Base de données sur les indicateurs urbains mondiaux (mise à jour deux fois par an) Initiative pour la prospérité des villes | | | | |
| C. Produits de communication | | | | |
| Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information aux fins d'une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; augmentation et répartition plus équitable des revenus générés localement ; et déploiement plus vaste des technologies et innovations de pointe. | | | | |
| Relations extérieures et relations avec les médias | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Relations extérieures et relations avec les médias pour une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; une augmentation et une répartition plus équitable des revenus générés localement ; et un déploiement plus vaste des technologies et innovations de pointe. | | | | |
| Plateformes numériques (sites Internet et réseaux sociaux) et contenus multimédias | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Plateformes numériques (sites Internet et réseaux sociaux) et contenus multimédias pour une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; une augmentation et une répartition plus équitable des revenus générés localement ; et un déploiement plus vaste des technologies et innovations de pointe. | | | | |

5. Ressources nécessaires

68. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 2 sont indiquées dans les tableaux 22 et 23, et les ressources humaines correspondantes figurent dans le tableau 24.

Tableau 22
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 2,
par sous-catégorie de dépenses
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | <i>Variation en pourcentage</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 3 491,1 | 3 491,1 | 100 | 3 491,1 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 14 410,2 | 14 410,2 | 100 | 14 410,2 |
| Dépenses de représentation | | | | 2,3 | 2,3 | 100 | 2,3 |
| Consultants | | | | 4 624,4 | 4 624,4 | 100 | 4 624,4 |
| Frais de voyage des représentants | | | | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | 3 559,5 | 3 559,5 | 100 | 3 559,5 |
| Services contractuels | | | | 3 023,7 | 3 023,7 | 100 | 3 023,7 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | 7 250,8 | 7 250,8 | 100 | 7 250,8 |
| Fournitures et accessoires | | | | 802,4 | 802,4 | 100 | 802,4 |
| Mobilier et matériel | | | | 1 301,4 | 1 301,4 | 100 | 1 301,4 |
| Dons et contributions (versés) | | | | 16 365,9 | 16 365,9 | 100 | 16 365,9 |
| Total | | | | 54 831,7 | 54 831,7 | 100 | 54 831,7 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 3 491,1 | 3 491,1 | 100 | 3 491,1 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 51 340,6 | 51 340,6 | 100 | 51 340,6 |
| Total | | | | 54 831,7 | 54 831,7 | 100 | 54 831,7 |

Tableau 23
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 2,
par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 575,3 | 1 746,8 | 1 169,0 | – | – | 3 491,1 |
| Autres dépenses de personnel | – | 31,8 | 81,2 | 3 933,6 | 10 363,6 | 14 410,2 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | – | – | – | – | 2,3 |
| Consultants | 31,3 | 43,5 | 46,4 | 2 670,5 | 1 832,7 | 4 624,4 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 27,5 | 29,5 | 18,8 | 1 635,2 | 1 848,5 | 3 559,5 |
| Services contractuels | 5,0 | 53,0 | 10,0 | 802,3 | 2 153,4 | 3 023,7 |
| Frais généraux de fonctionnement | 22,2 | 67,8 | 87,3 | 2 633,3 | 4 440,2 | 7 250,8 |
| Fournitures et accessoires | 1,1 | 6,5 | 6,8 | 199,5 | 588,5 | 802,4 |
| Mobilier et matériel | 19,3 | 7,2 | 15,0 | 275,0 | 984,9 | 1 301,4 |
| Dons et contributions (versés) | – | – | – | 2 189,5 | 14 176,4 | 16 365,9 |
| Total | 684,0 | 1 986,1 | 1 434,5 | 14 338,9 | 36 388,2 | 54 831,7 |

Tableau 24
Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 2,
par source de financement et catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| <i>Source de financement</i> | <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | | | <i>Total</i> |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|---|-------------------------|------------------------|--|--------------------------|--------------|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | | | |
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Sous- total</i> | <i>Autre classe</i> | <i>Agent local</i> | <i>Adminis- trateur recruté sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | – | – | – | 1 | 1 | 1 | – | 3 | – | 3 | – | 3 | 6 |
| Budget ordinaire | – | – | – | 1 | 2 | 3 | 3 | 2 | 11 | – | 5 | – | 5 | 16 |
| Appui au programme | – | – | – | – | 3 | 1 | 1 | – | 5 | – | 2 | – | 2 | 7 |
| Total | – | – | – | 1 | 6 | 5 | 5 | 2 | 19 | – | 10 | – | 10 | 29 |

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

C. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action pour le climat et amélioration du cadre urbain



1. Objectif

69. Ce sous-programme a pour objectif de contribuer à renforcer l'action pour le climat et à améliorer le cadre urbain, de manière intégrée et à tous les niveaux administratifs et territoriaux.

2. Alignement avec les objectifs de développement durable

70. L'objectif de ce sous-programme est aligné sur les objectifs 1, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12⁶, 13, 14⁷, 15⁸ et 17 de développement durable.

3. Principaux résultats escomptés pour 2020

a) Renforcer l'adaptation aux changements climatiques et autres chocs : les Îles Salomon

71. Tout comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, les Îles Salomon sont très sujettes à des catastrophes naturelles telles que cyclones, inondations et sécheresses. Les changements climatiques menacent d'aggraver certaines d'entre elles, et c'est pourquoi ONU-Habitat s'efforce de mettre au point des stratégies et mesures d'adaptation à ces changements.

72. Le principal défi est l'extrême vulnérabilité des établissements humains sur l'île, en particulier dans la capitale, Honiara, conséquence d'une urbanisation rapide et non planifiée et de la prolifération d'implantations sauvages dans les zones urbaines et périurbaines. En réponse, le Gouvernement a donné la priorité à la construction de bâtiments résilients en se concentrant sur Honiara. ONU-Habitat a aidé le Gouvernement à effectuer une première étude de vulnérabilité et à mettre en place un plan urbain pour l'action climatique, juste avant l'inondation qui a ravagé Honiara en 2014. Cette étude lui a permis d'identifier quelques-uns des établissements humains informels les plus vulnérables qui ont été par la suite endommagés par la catastrophe. Peu après, les partenaires ont lancé l'élaboration d'un plan d'adaptation pour chaque quartier de la ville, afin de recenser les principaux problèmes et de définir des objectifs prioritaires en vue d'améliorer la résilience de la communauté, qui a abouti à l'établissement du Plan d'action d'Honiara pour la résilience urbaine et l'action climatique.

Le processus d'analyse et de planification approfondi et participatif, mené en étroite concertation par ONU-Habitat, le Gouvernement des Îles Salomon et le conseil municipal d'Honiara a permis d'obtenir 4,4 millions de dollars de fonds pour le climat du Fonds pour l'adaptation pour accélérer la mise en place du plan, en mettant l'accent sur la résilience climatique des établissements informels. Une démarche analogue est actuellement suivie dans d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'Afrique et des Caraïbes.

73. En 2020, ONU-Habitat aidera les communautés à se doter des capacités nécessaires pour pouvoir mettre en place des infrastructures et des écosystèmes de nature en accroître la résilience et aidera près de 10 000 habitants à s'adapter aux changements climatiques. Des séances de formation seront organisées à l'intention des femmes et des jeunes pour renforcer les capacités des responsables de quartier et des conseillers municipaux, afin de veiller à ce que des dispositions institutionnelles soient mises en place pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et établir des plans pour réduire les risques de catastrophe. Les mesures prévues réduiront l'exposition et la vulnérabilité des communautés aux chocs et aux facteurs de stress et permettront de solidifier les fondations socio-économiques pour une adaptation à long terme aux changements climatiques.

74. Les résultats escomptés seront mis en évidence par l'aptitude de la population à réagir et à se relever des catastrophes, qu'elles se déclenchent soudainement ou progressivement et qu'elles soient ou non liées aux changements climatiques. Ces résultats démontreraient les progrès globaux vers

⁶ Objectif 12 : établir des modes de consommation et de production durables.

⁷ Objectif 14 : conserver and exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

⁸ Objectif 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et des progrès vers la réalisation collective de l'objectif fixé.

b) Mandats

75. Les principaux mandats confiés à ONU-Habitat au titre de ce sous-programme sont énoncés dans les résolutions 71/214 sur le commerce international et le développement et 68/220 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Le Nouveau Programme pour les villes fournit en outre un cadre de référence pour le développement urbain durable dans le respect du climat et de la viabilité de l'environnement et dans la résilience. Le sous-programme continuera d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat, qui déterminent le cadre législatif des produits livrables.

4. Produits livrables pour 2020

76. Le tableau 25 énumère les produits propres à favoriser la réalisation de l'objectif du sous-programme 3, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25

Produits livrables du sous-programme 3 pour 2020

| <i>Produits</i> | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|---|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| Projets de coopération technique (<i>nombre de projets</i>) | | | | 30 |
| Séminaires, ateliers, bourses et formations (<i>nombre de jours</i>) | | | | 93 |
| Publications (<i>nombre de publications</i>) | | | | 2 |
| Documentation technique (<i>nombre de documents</i>) | | | | 11 |
| Produits non quantifiés | | | | |
| B. Produits techniques | | | | |
| Consultations, conseils et sensibilisation | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Fourniture aux États membres de services consultatifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. | | | | |
| Bases de données et supports numériques | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Bases de données et supports numériques sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. | | | | |
| C. Produits de communication | | | | |
| Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. | | | | |
| Relations extérieures et relations avec les médias | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Relations extérieures et relations avec les médias sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. | | | | |

Ressources nécessaires

77. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 3 sont indiquées dans les tableaux 26 et 27, et les ressources humaines correspondantes figurent dans le tableau 28.

Tableau 26
**Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 3,
 par sous-catégorie de dépenses**
 (en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | <i>Variation en pourcentage</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 199,3 | 4 199,3 | 100 | 4 199,3 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 8 397,4 | 8 397,4 | 100 | 8 397,4 |
| Dépenses de représentation | | | | 2,3 | 2,3 | 100 | 2,3 |
| Consultants | | | | 2 494,8 | 2 494,8 | 100 | 2 494,8 |
| Frais de voyage des représentants | | | | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | 1 751,2 | 1 751,2 | 100 | 1 751,2 |
| Services contractuels | | | | 1 728,6 | 1 728,6 | 100 | 1 728,6 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | 3 818,3 | 3 818,3 | 100 | 3 818,3 |
| Fournitures et accessoires | | | | 489,5 | 489,5 | 100 | 489,5 |
| Mobilier et matériel | | | | 895,5 | 895,5 | 100 | 895,5 |
| Dons et contributions (versés) | | | | 12 908,4 | 12 908,4 | 100 | 12 908,4 |
| Total | | | | 36 685,3 | 36 685,3 | 100 | 36 685,3 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 199,3 | 4 199,3 | 100 | 4 199,3 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 32 486,0 | 32 486,0 | 100 | 32 486,0 |
| Total | | | | 36 685,3 | 36 685,3 | 100 | 36 685,3 |

Tableau 27
**Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 3,
 par sous-catégorie de dépenses et par source de financement**
 (en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 1 047,5 | 1 746,8 | 1 405,0 | – | – | 4 199,3 |
| Autres dépenses de personnel | – | 31,8 | 81,2 | 2 095,0 | 6 189,4 | 8 397,4 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | – | – | – | – | 2,3 |
| Consultants | 31,3 | 43,5 | 46,4 | 1 071,7 | 1 301,9 | 2 494,8 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 27,5 | 29,5 | 18,8 | 540,5 | 1 134,9 | 1 751,2 |
| Services contractuels | 5,0 | 53,0 | 10,0 | 478,0 | 1 182,6 | 1 728,6 |
| Frais généraux de fonctionnement | 22,2 | 67,8 | 87,3 | 720,5 | 2 920,5 | 3 818,3 |
| Fournitures et accessoires | 1,1 | 6,5 | 6,8 | 131,3 | 343,8 | 489,5 |
| Mobilier et matériel | 19,3 | 7,2 | 15,0 | 173,4 | 680,6 | 895,5 |
| Dons et contributions (versés) | – | – | – | 1 487,9 | 11 420,5 | 12 908,4 |
| Total | 1 156,2 | 1 986,1 | 1 670,5 | 6 698,3 | 25 174,2 | 36 685,3 |

Tableau 28
Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 3, par source de financement, et par catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| <i>Source de financement</i> | <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | | | <i>Total</i> |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|---|---------------------|--------------------|--|----------------------|--------------|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | | | |
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Sous-total</i> | <i>Autre classe</i> | <i>Agent local</i> | <i>Administrateur recruté sur le plan national</i> | <i>Total partiel</i> | |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | – | – | 1 | 1 | 2 | – | 1 | 5 | – | 5 | – | 5 | 10 |
| Budget ordinaire | – | – | – | – | 2 | 3 | 4 | 1 | 10 | – | 3 | – | 3 | 13 |
| Appui au programme | – | – | – | 1 | 3 | 1 | 1 | – | 6 | – | 3 | – | 3 | 9 |
| Total | – | – | – | 2 | 6 | 6 | 5 | 2 | 21 | – | 11 | – | 11 | 32 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint.

D. Sous-programme 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines



1. Objectif

78. Le sous-programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises urbaines.

2. Alignement avec les objectifs de développement durable

79. L'objectif de ce sous-programme est aligné sur les objectifs 10, 13, 16 et 17 de développement durable. Il contribue également à la réalisation des objectifs 1, 5, 8 et 9.

3. Principaux résultats escomptés pour 2020

a) Renforcement de la résilience des villes en Afrique australe

80. De 2010 à 2018, ONU-Habitat a aidé 11 villes d'Afrique australe à réduire leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les cyclones. La conjonction de la grande vulnérabilité des populations urbaines pauvres, dont le nombre augmente rapidement, et de l'impact de phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes exige une réponse urgente.

81. Au cours des deux dernières décennies, les pays de la région de l'Afrique australe ont été touchés par 42 sécheresses, 66 tempêtes et 172 inondations, qui ont fait des milliers de blessés, de déplacés et de sans-abris, souffrant d'insécurité alimentaire et privés d'accès à de l'eau non polluée et aux médicaments. Les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les handicapés, sont les plus affectées.

82. Des villes côtières des Comores (Moroni) et de Madagascar (Morondava) et des villes de l'intérieur des terres du Malawi (Zomba) et du Mozambique (Chokwe) ont été identifiées comme étant exposées à des menaces et des vulnérabilités climatiques transfrontières similaires et comme disposant d'une faible capacité d'adaptation.

83. ONU-Habitat s'est associé à ces pays afin d'établir un Centre technique sous-régional pour la gestion des risques de catastrophe, la durabilité et la résilience urbaine, qui a élaboré l'outil de planification d'actions pour la résilience urbaine afin de faciliter la planification participative de la résilience au niveau des villes. Cet outil a permis aux villes d'identifier leurs besoins en matière de résilience, tels que le renforcement des systèmes de drainage, la restauration des écosystèmes, l'amélioration de la gestion des déchets solides et la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de refuges pour protéger les vies et les actifs urbains.

84. Le défi consistait à travailler avec les communautés locales afin de mener des projets d'infrastructure permettant de mieux protéger les villes en situation d'urgence. Compte tenu des demandes d'appui à l'élaboration de leurs propres plans de résilience présentés par d'autres pays et villes, le prochain défi sera d'intensifier les travaux du Centre technique sous-régional et d'élargir sa composition et ses activités à un plus grand nombre de pays et de villes.

85. Pour 2020, ONU-Habitat propose un portefeuille de projets régionaux qui aidera les quatre villes à mettre en œuvre leurs plans de résilience, regroupant ainsi les projets d'infrastructures au niveau local, le renforcement des capacités au niveau national et l'échange de connaissances au niveau régional.

86. En outre, le Centre technique sous-régional élargira sa composition en concluant des partenariats avec des institutions régionales et aidera au moins huit villes de quatre nouveaux pays à planifier leur résilience. Cela permettra d'étendre les fonctions du Centre en matière d'échange d'informations et de coopération Sud-Sud et entre villes.

87. Le résultat escompté est une amélioration de la stratégie de gestion des risques de catastrophe à l'échelle régionale grâce à l'accroissement de la capacité technique des collectivités participantes par la promotion du partage d'expériences et de l'échange d'idées entre les pays en matière de catastrophes naturelles transfrontières liées au climat. Cela permettra de réduire sensiblement les risques de catastrophe pour les communautés urbaines d'Afrique australe, ainsi que la vulnérabilité de plusieurs dizaines de milliers de leurs habitants.

88. Le résultat escompté devrait se traduire par une diminution mesurable des pertes en vies humaines et de la destruction des moyens de subsistance provoquées par des catastrophes soudaines, ainsi que par une réduction des dommages économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux touchant les individus, les entreprises, les communautés et les pays de la région.

89. Dans les quatre pays pilotes, 21 millions de citoyens risquent de souffrir des conséquences de catastrophes naturelles ; le projet aide environ 350 000 personnes concernées dans les villes cibles. Le résultat escompté devrait démontrer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du quatrième domaine du changement défini dans le Plan stratégique pour 2020–2025, « Prévention et gestion efficaces des crises urbaines ».

b) Mandats

90. Les résolutions suivantes de l'Assemblée générale intègrent les principaux mandats confiés au sous-programme : la résolution 68/180 (Aide et protection en faveur des déplacés) ; la résolution 61/134, (Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies) ; la résolution 69/219 (Stratégie internationale de prévention des catastrophes) ; et la résolution 69/243 (Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement). Le sous-programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, qui constituent le cadre législatif pour ses produits livrables.

4. Produits livrables pour 2020

91. Le tableau 29 ci-après énumère les produits propres à favoriser la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 29

Produits livrables du sous-programme 4 pour 2020

| <i>Produits</i> | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|---|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| Projets de coopération technique (<i>nombre de projets</i>) | | | | 28 |
| Séminaires, ateliers, bourses et formations (<i>nombre de jours</i>) | | | | 42 |
| Publications (<i>nombre de publications</i>) | | | | 2 |
| Documentation technique (<i>nombre de documents</i>) | | | | 9 |
| Produits non quantifiés | | | | |
| B. Produits techniques | | | | |
| Consultations, conseils et sensibilisation | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture aux États membres de services consultatifs sur le renforcement de la résilience et la gestion des crises urbaines • Fourniture aux mécanismes du Comité permanent interorganisations de services consultatifs sur les crises urbaines • Fourniture aux autorités locales et aux municipalités de services consultatifs sur le relèvement et la reconstruction, la consolidation de la paix, la sécurité et l'intégration sociale après une crise urbaine | | | | |
| C. Produits de communication | | | | |
| Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Données, informations et sensibilisation en matière de sécurité d'occupation des terres et d'accès à un logement convenable, aux services urbains de base et à des perspectives économiques pour tous | | | | |

Ressources nécessaires

92. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 4 sont indiquées dans les tableaux 30 et 31 ci-après, et les ressources humaines correspondantes figurent dans le tableau 32.

Tableau 30
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 4,
par sous-catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Dépenses effectives pour 2018</i> | <i>Budget approuvé pour 2019</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation des ressources</i> | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | <i>Autre variation</i> | <i>Variation totale</i> | <i>Variation en pourcentage</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 194,5 | 4 194,5 | 100 | 4 194,5 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 25 366,0 | 25 366,0 | 100 | 25 366,0 |
| Dépenses de représentation | | | | 2,3 | 2,3 | 100 | 2,3 |
| Consultants | | | | 6 340,3 | 6 340,3 | 100 | 6 340,3 |
| Frais de voyage des représentants | | | | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | 5 648,3 | 5 648,3 | 100 | 5 648,3 |
| Services contractuels | | | | 5 252,4 | 5 252,4 | 100 | 5 252,4 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | 9 330,2 | 9 330,2 | 100 | 9 330,2 |
| Fournitures et accessoires | | | | 1 722,6 | 1 722,6 | 100 | 1 722,6 |
| Mobilier et matériel | | | | 2 784,9 | 2 784,9 | 100 | 2 784,9 |
| Dons et contributions (versés) | | | | 22 623,5 | 22 623,5 | 100 | 22 623,5 |
| Total | | | | 83 265,0 | 83 265,0 | 100 | 83 265,0 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 4 194,5 | 4 194,5 | 100 | 4 194,5 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 79 070,5 | 79 070,5 | 100 | 79 070,5 |
| Total | | | | 83 265,0 | 83 265,0 | 100 | 83 265,0 |

Tableau 31
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 4,
par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 1 042,7 | 1 746,8 | 1 405,0 | – | – | 4 194,5 |
| Autres dépenses de personnel | – | 31,8 | 81,2 | 4 458,3 | 20 794,7 | 25 366,0 |
| Dépenses de représentation | 2,3 | – | – | – | – | 2,3 |
| Consultants | 31,3 | 43,5 | 46,4 | 4 385,6 | 1 833,5 | 6 340,3 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 27,5 | 29,5 | 18,8 | 2 912,8 | 2 659,7 | 5 648,3 |
| Services contractuels | 5,0 | 53,0 | 10,0 | 985,3 | 4 199,1 | 5 252,4 |
| Frais généraux de fonctionnement | 22,2 | 67,8 | 87,3 | 1 612,8 | 7 540,1 | 9 330,2 |
| Fournitures et accessoires | 1,1 | 6,5 | 6,8 | 722,9 | 985,3 | 1 722,6 |
| Mobilier et matériel | 19,3 | 7,2 | 15,0 | 1 341,3 | 1 402,1 | 2 784,9 |
| Dons et contributions (versés) | – | – | – | 2 506,4 | 20 117,1 | 22 623,5 |
| Total | 1 151,4 | 1 986,1 | 1 670,5 | 18 925,4 | 59 531,6 | 83 265,0 |

Tableau 32
Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme 4, par source de financement et par catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| Source de financement | Catégorie de personnel | | | | | | | | | | | | | Total |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|--|--------------|-------------|---|---------------|-------|
| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | | | |
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2/1 | Sous-total | Autre classe | Agent local | Administrateur recruté sur le plan national | Total partiel | |
| Ressources non affectées de la Fondation | - | - | - | - | 3 | 1 | 1 | - | 5 | - | 5 | - | 5 | 10 |
| Budget ordinaire | - | - | - | - | 1 | 3 | 3 | 1 | 8 | - | 1 | - | 1 | 9 |
| Appui au programme | - | - | - | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 7 | - | 4 | - | 4 | 11 |
| Total | - | - | - | 1 | 7 | 5 | 5 | 2 | 20 | - | 10 | - | 10 | 30 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint

VI. Appui au programme

93. La Division de la gestion et des opérations exercera les fonctions suivantes dans les domaines d'appui au programme indiqués ci-après :

a) **Finances** : la Division assurera l'attribution efficace, rationnelle et transparente des ressources humaines et financières et d'autres actifs de l'organisation conformément à ses priorités stratégiques et opérationnelles, et favorisera également une gestion financière transparente, une communication efficace de rapports, un principe de responsabilité financière et une gouvernance forts, par la définition notamment d'indicateurs clés de performance et de paramètres de référence destinés au suivi des contributions et des accords de mise en œuvre garantissant que des mesures de lutte contre la corruption sont intégrées aux accords. De plus, les procédures financières seront mises à jour et une formation sera donnée afin de garantir que les Normes comptables internationales pour le secteur public soient comprises et appliquées de manière uniforme et que le progiciel de gestion intégré Umoja soit utilisé de façon efficace. La Division coordonnera et gèrera également les fonctions administratives des projets à l'échelle de l'organisation pour garantir que tous les projets bénéficient d'un appui constant et efficace aux niveaux financier et programmatique, et surveillera la qualité et la prestation des services fournis par des tierces parties, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin de garantir que lesdits services présentent un bon rapport coût-efficacité et répondent aux normes établies en la matière ;

b) **Ressources humaines** : la Division exprimera les besoins stratégiques en ressources humaines d'ONU-Habitat dans les domaines de la gestion des aptitudes, de la fourniture de services et de la culture institutionnelle. Ce faisant, elle examinera également les besoins en ressources humaines au niveau régional et sur le terrain. Le Groupe des ressources humaines s'emploiera, de concert avec les services organiques, à définir les besoins en ressources humaines d'ONU-Habitat, tant en ce qui concerne le recrutement que la formation et le perfectionnement du personnel, et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cela se fera par le renforcement des activités de planification afin de mettre les compétences requises à la disposition des services organiques en temps voulu. Le perfectionnement du personnel sera assuré par le biais de formations efficaces dans les principaux domaines d'activité du programme et portant sur les compétences en matière d'encadrement et de gestion ainsi que sur l'éthique. ONU-Habitat continuera de s'employer à améliorer les relations de travail et la motivation, à fournir des conseils sur les perspectives de carrière et à prévenir les conflits sur le lieu de travail, notamment grâce à l'application de règles administratives sur les comportements interdits (y compris le harcèlement, l'abus d'autorité, le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles). Le Groupe des ressources humaines travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de pourvoir aux besoins en ressources humaines d'ONU-Habitat en appuyant la mise en œuvre pratique des politiques d'administration des droits à prestations, d'acquisition des ressources humaines et de bien-être du personnel ;

c) **Planification des programmes, suivi et communication des rapports** : la Division dirigera, coordonnera et renforcera l'application d'une gestion axée sur les résultats, s'agissant notamment du processus de planification du programme, du contrôle des résultats, et de l'établissement de rapports sur l'exécution ; fournira des directives et des outils et veillera au renforcement des capacités concernant la planification et la supervision du programme et l'établissement de rapports sur le sujet ; veillera à ce que le programme de travail pour 2020 tienne dûment compte du plan stratégique 2020–2025 ; appuiera l'examen des principaux documents de planification par des organes intergouvernementaux ; préparera des rapports sur l'exécution du programme de travail et du plan stratégique de performance pour examen dans un cadre intergouvernemental en tant que de besoin ; mettra à jour les outils de gestion axée sur les résultats, en les rendant accessibles et utilisables en ligne ; et améliorera l'utilisation de données relatives aux résultats pour améliorer l'apprentissage organisationnel, la planification, la prise de décisions en matière de gestion et les résultats et pour renforcer le principe de responsabilité.

d) **Audit** : la Division appuiera les processus internes et externes d'audit ; garantira un suivi et une application efficaces de toutes les recommandations formulées à l'issue d'audits ; promouvra et utilisera des systèmes fiables de gestion des risques et des pratiques judicieuses destinées à améliorer la performance générale de l'organisation et à renforcer le principe de responsabilité ; élaborera, actualisera et intégrera les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux, y compris les domaines présentant des goulets d'étranglement administratifs ; examinera la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluera de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le principe de responsabilité ; améliorera les flux de travail et automatisera les processus ; et améliorera les systèmes de contrôle ;

e) **Mobilisation des ressources** : la Division coordonnera l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat et suivra la mise en œuvre de la décentralisation de la collecte de fonds, assurant la coordination du dialogue avec les donateurs et l'alignement des activités de mobilisation de fonds sur les priorités stratégiques et sur celles du programme de travail approuvé. Une attention particulière sera accordée à l'élargissement de la base des donateurs pour assurer un financement prévisible et durable des travaux normatifs de base d'ONU-Habitat, à l'augmentation du nombre de donateurs et du financement du mécanisme multipartite au service du développement urbain durable et au renforcement des ressources provenant d'autres fonds de financement commun multipartites pour les programmes d'urbanisation durable. L'accent sera également mis sur les dialogues stratégiques avec les principaux donateurs pour l'établissement de partenariats à long terme en vue d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la concrétisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable. Les activités prévues consistent notamment à renforcer les capacités du personnel et à leur fournir des outils pour appuyer la décentralisation de la collecte de fonds et améliorer la transparence et la communication d'informations de haute qualité dans les délais aux donateurs, ainsi que la création de supports de communication avec les donateurs qui soient axés sur les résultats et démontrent l'efficacité, l'efficience et la valeur des travaux d'ONU-Habitat ;

f) **Technologies de l'information et des communications (TIC)** : la Division améliorera la stratégie, la gouvernance et le plan d'action relatifs aux TIC et à leur infrastructure de façon à garantir que les solutions en la matière appuient les besoins stratégiques et opérationnels, y compris la mise à niveau de l'infrastructure dans les bureaux délocalisés pour leur assurer un accès facile à des applications essentielles à l'exécution de leur mandat, dont le progiciel de gestion intégré Umoja et le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité ; et mettra en œuvre et améliorera des applications, dans le domaine notamment des outils d'informatique décisionnelle et de la gestion des connaissances ;

g) **Gestion du savoir** : la Division renforcera les systèmes de connaissances internes et externes par l'instauration d'un mécanisme de centralisation des connaissances pour garantir la mise à jour harmonisée sur l'Intranet des documents critiques en matière de stratégie, de politique et de procédures, l'envoi de courriers électroniques réguliers à l'ensemble du personnel pour les tenir au courant de l'évolution des questions stratégiques, administratives et de gestion et l'amélioration des outils axés sur le libre-service et des outils de collaboration en ligne. Les connaissances du Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité incluront une base de connaissances compilées à partir du bilan interne des projets de l'organisation, à savoir enseignements tirés, meilleures pratiques, archives, évaluations et rapports sur l'impact des projets, le but étant d'encourager la réutilisation des connaissances, de tirer parti des approches qui ont fait leurs preuves et d'éviter de répéter les erreurs passées. Pour appuyer la mobilisation des ressources, des améliorations seront apportées qui permettront d'automatiser davantage les mises à jour et d'accéder à des informations particulièrement utiles concernant les donateurs, pour la mise à

jour des propositions notamment. Une formation et des outils techniques seront mis au point pour encourager un recours accru aux systèmes de connaissances. Un progiciel de gestion des contenus sera utilisé, dans le cadre d'une plus large initiative de l'Organisation des Nations Unies, pour promouvoir des systèmes adéquats de gestion des documents, de tenue des dossiers et d'archivage afin de faciliter le partage d'informations et la réutilisation des connaissances. Le développement des fonctionnalités réseau favorisera l'augmentation continue du nombre de partenaires clés utilisant Urban Gateway comme plateforme pour la collaboration et l'échange d'informations ; des fonctionnalités seront ajoutées pour inclure les résultats des recherches en cours sur les questions d'urbanisation et des services à valeur ajoutée qui génèrent des revenus destinés à protéger la viabilité de la plateforme ;

h) **Aspects juridiques** : la Division fournira des directives pour l'élaboration d'instruments juridiques sur les partenariats, et s'efforcera de faire baisser le nombre des différends d'ordre juridique en procédant en temps opportun à un réexamen des instruments juridiques. Elle donnera également des avis juridiques clairs et complets à la direction et autres membres du personnel afin de réduire autant que faire se peut le risque de poursuites et procès contre l'organisation. Elle reverra périodiquement les instruments et outils juridiques et les mettra à jour si nécessaire, et elle renforcera la capacité du personnel de manier les accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat ;

i) **Procédures opérationnelles standard** : la Division élaborera, actualisera et intégrera les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité essentiels ; examinera la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluera de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le principe de responsabilité ; améliorera les flux de travail et automatisera les processus ; améliorera les systèmes de contrôle ; renforcera les capacités du personnel grâce à une formation adéquate en matière de gestion axée sur les résultats, de compétences en matière d'encadrement et de gestion, dont une formation en matière d'éthique professionnelle destinée au renforcement du principe de responsabilité chez les fonctionnaires et à l'amélioration de leur performance ; recourra à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services ; et appuiera le Processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

A. Division des programmes

94. Le Bureau de la Coordination de la Division des programmes gère le portefeuille de projets d'ONU-Habitat, couvrant à la fois les activités normatives et les activités opérationnelles mises en œuvre par les bureaux régionaux et les unités administratives thématiques. Il dirige et coordonne l'acquisition de nouveaux projets et apporte son aide aux unités administratives thématiques et aux bureaux régionaux d'ONU-Habitat dans le but de renforcer l'efficacité opérationnelle de la mise en œuvre du programme. Il fournit des orientations générales, des directives et un appui à la formulation et à la conception des programmes et des projets, compte tenu des meilleures pratiques, et veille à leur conformité avec les mandats et priorités d'ONU-Habitat. Il coordonne la prise en compte des questions transversales, y compris les dimensions de l'inclusion sociale (droits de l'homme ; égalité des genres ; handicap ; enfants, jeunes et personnes âgées). Il veille également à l'intégration de garanties environnementales et sociales dans la conception et l'exécution des projets. Il aide tous les bureaux à suivre les projets et à communiquer des informations sur leur exécution. Il fournit des contributions aux rapports d'activité sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil d'administration et du Comité des représentants permanents, ainsi que des rapports d'activité collectifs.

95. Le Bureau de la Coordination de la Division des programmes :

- a) Aidera les bureaux régionaux à élaborer des plans stratégiques régionaux, ainsi qu'une nouvelle génération de descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat ;
- b) Coordonnera l'élaboration des rapports régionaux sur l'état des villes ;
- c) Élaborera des notes d'orientation, des publications, des activités de formation et des projets pilotes afin de renforcer les dimensions environnementales et d'inclusion sociale de la durabilité dans les programmes ;
- d) Élaborera des notes d'orientation et des produits de gestion du savoir concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- e) Contribuera à la formulation de plans d'action régionaux et organisera des ateliers régionaux pour la mise en œuvre des politiques et des plans intégrés des villes, conformément au nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines du Programme 2030 ;

f) Fournira des services consultatifs sur l'intégration de questions telles que la gouvernance tenant compte de la problématique femmes-hommes, les changements climatiques et les migrations dans les programmes d'urbanisation durable de certains pays ;

g) Fournira des services consultatifs afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;

h) Procèdera à l'analyse thématique et régionale du portefeuille de projets d'ONU-Habitat et rédigera les rapports d'exécution correspondants à l'intention du Conseil d'administration.

B. Ressources nécessaires

96. Les ressources financières nécessaires pour l'appui au programme sont indiquées dans les tableaux 33 et 34 ci-après, et les ressources humaines correspondantes figurent dans le tableau 35.

Tableau 33

Ressources financières nécessaires pour l'appui au programme, par sous-catégorie de dépenses (en milliers de dollars)

| Sous-catégorie de dépenses | Dépenses effectives pour 2018 | Budget approuvé pour 2019 | Variation | Variation des ressources | | | Projet de budget pour 2020 |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|-----------|--------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| | | | | Autre variation | Variation totale | Variation en pourcentage | |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 6 609,6 | 6 609,6 | 100 | 6 609,6 |
| Autres dépenses de personnel | | | | – | – | – | – |
| Dépenses de représentation | | | | 1,0 | 1,0 | 100 | 1,0 |
| Consultants | | | | 158,2 | 158,2 | 100 | 158,2 |
| Frais de voyage des représentants | | | | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | | | | 137,0 | 137,0 | 100 | 137,0 |
| Services contractuels | | | | 2 088,6 | 2 088,6 | 100 | 2 088,6 |
| Frais généraux de fonctionnement | | | | 2 646,0 | 2 646,0 | 100 | 2 646,0 |
| Fournitures et accessoires | | | | 7,8 | 7,8 | 100 | 7,8 |
| Mobilier et matériel | | | | 93,0 | 93,0 | 100 | 93,0 |
| Dons et contributions (versés) | | | | – | – | – | – |
| Total | | | | 11 741,2 | 11 741,2 | 100 | 11 741,2 |
| Dépenses de personnel (postes) | | | | 6 609,6 | 6 609,6 | 100 | 6 609,6 |
| Autres dépenses de personnel | | | | 5 131,6 | 5 131,6 | 100 | 5 131,6 |
| Total | | | | 11 741,2 | 11 741,2 | 100 | 11 741,2 |

Tableau 34
Ressources financières nécessaires pour l'appui au programme, par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers de dollars)

| <i>Sous-catégorie de dépenses</i> | <i>Source de financement</i> | | | | | <i>Projet de budget pour 2020</i> |
|-----------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Ressources non affectées de la Fondation</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Appui au programme</i> | <i>Ressources préaffectées de la Fondation</i> | <i>Coopération technique</i> | |
| Dépenses de personnel (postes) | 2 239,6 | 966,5 | 3 403,5 | – | – | 6 609,6 |
| Autres dépenses de personnel | – | – | – | – | – | – |
| Dépenses de représentation | 1,0 | – | – | – | – | 1,0 |
| Consultants | 15,0 | 2,6 | – | 140,6 | – | 158,2 |
| Frais de voyage des représentants | – | – | – | – | – | – |
| Frais de voyage du personnel | 20,3 | 3,7 | 15,0 | 98,0 | – | 137,0 |
| Services contractuels | 1 910,0 | 8,6 | – | 170,0 | – | 2 088,6 |
| Frais généraux de fonctionnement | 404,0 | 4,6 | 2 196,0 | 41,4 | – | 2 646,0 |
| Fournitures et accessoires | 5,7 | 2,1 | – | – | – | 7,8 |
| Mobilier et matériel | 87,0 | – | 6,0 | – | – | 93,0 |
| Dons et contributions (versés) | – | – | – | – | – | – |
| Total | 4 682,6 | 988,1 | 5 620,5 | 450,0 | – | 11 741,2 |

Tableau 35
Ressources humaines nécessaires pour l'appui au programme, par source de financement et par catégorie et classe de personnel
(nombre de postes)

| <i>Source de financement</i> | <i>Catégorie de personnel</i> | | | | | | | | | | | | <i>Total</i> | |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-------------------|---|--------------------|-------------------------|--------------|----------------------|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | | |
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Sous-total</i> | <i>Autre classe</i> | <i>Agent local</i> | <i>le plan national</i> | | <i>Total partiel</i> |
| Ressources non affectées de la Fondation | – | – | – | 1 | 2 | 2 | 1 | – | 6 | – | 8 | – | 8 | 14 |
| Budget ordinaire | – | – | – | – | 1 | 3 | 1 | – | 5 | – | 2 | – | 2 | 7 |
| Appui au programme | – | – | – | – | 1 | 5 | 8 | 2 | 16 | – | 14 | 1 | 15 | 31 |
| Total | – | – | – | 1 | 4 | 10 | 10 | 2 | 27 | – | 24 | 1 | 25 | 52 |

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint

Annexe I

Projet de plan-programme pour 2020 et informations complémentaires

I. Programme de travail

Le programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, comme précisé dans la liste ci-après.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|-------------|---|
| 3327 (XXIX) | Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains |
| S-25/2 | Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire |
| 55/2 | Déclaration du Millénaire |
| 56/206 | Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| 64/135 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 64/213 | Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés |
| 67/173 | Promotion de la paix en tant que condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme |
| 68/239 | Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) |
| 70/1 | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| 71/256 | Nouveau Programme pour les villes |

Résolutions du Conseil économique et social

| | |
|---------|--|
| 2003/62 | Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat |
| 2011/21 | Établissements humains |

Résolutions du Conseil d'administration

| | |
|-------|--|
| 19/11 | Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains |
| 20/1 | Les jeunes et les établissements humains |
| 20/7 | Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains |
| 23/5 | Forum urbain mondial |
| 24/4 | Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable |
| 24/13 | Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays |
| 25/1 | Contribution du programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables |
| 25/3 | Plan stratégique pour 2014–2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2016–2017 |
| 25/4 | Mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014–2019 |
| 25/7 | Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |

II. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Le sous-programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, comme précisé dans la liste ci-après.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|--------|--|
| 41/146 | Réalisation du droit à un logement convenable |
| 47/134 | Droits de l'homme et extrême pauvreté |
| 56/206 | Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| 62/126 | Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social |
| 64/292 | Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement |
| 67/291 | Assainissement pour tous |
| 68/269 | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| 69/213 | Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable |
| 69/237 | Renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays |
| 70/219 | Participation des femmes au développement |
| 71/222 | Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) |
| 71/256 | Nouveau Programme pour les villes |
| 72/146 | Politiques et programmes mobilisant les jeunes |

Résolutions du Conseil d'administration

| | |
|-------|--|
| 18/8 | Jeunesse et développement urbain durable |
| 20/1 | Les jeunes et les établissements humains |
| 21/6 | Épanouissement de la jeunesse urbaine |
| 21/7 | Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu |
| 21/8 | Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des taudis |
| 21/9 | Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux financements |
| 21/10 | Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres |
| 22/9 | La coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains |
| 23/3 | Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres |
| 23/4 | Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité |
| 23/8 | Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable |
| 23/10 | Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres |
| 23/14 | Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain |
| 23/17 | Un développement humain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures |
| 24/2 | Renforcement des travaux d'ONU-Habitat sur les services urbains de base |
| 24/6 | Soutenir l'établissement de villes plus sûres |

| | |
|-------|---|
| 24/7 | Élimination des bidonvilles : un défi mondial |
| 24/8 | Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain |
| 24/9 | Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement |
| 24/11 | Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes |
| 26/4 | Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains |
| 26/6 | Forum urbain mondial |

Tableau 1

Sous-programme 1 : produits quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>Prévision</i> 2018 | <i>Réel</i> 2018 | <i>Prévision</i> 2019 | <i>Prévision</i> 2020 |
|--|--------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| 1. Projets de coopération technique (nombre de projets) | | | | 41 |
| a) Projets relatifs aux transports publics pour tous, favorisant une meilleure intégration des déplacements à pied et à vélo | | | | 4 |
| b) Projets relatifs à l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sûrs et abordables pour les plus vulnérables | | | | 3 |
| c) Projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux options en matière d'énergie propre pour les pauvres | | | | 4 |
| d) Projets relatifs à la gestion des déchets solides, l'accent étant mis sur l'utilisation rationnelle et la réutilisation des ressources | | | | 2 |
| e) Projets relatifs à la création d'espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles, l'accent étant mis sur l'accès et la sécurité des personnes vulnérables, notamment au moyen d'une surveillance efficace | | | | 5 |
| f) Appui aux politiques, réformes et lois sur les espaces urbanisés inclusifs, l'accessibilité économique des logements et l'assainissement des quartiers insalubres dans certains pays. | | | | 5 |
| g) Mécanismes de financement novateurs de programmes de logement locatif, coopératif et évolutif et de dispositifs de réaffectation des terres destinés à réduire la pauvreté urbaine | | | | 2 |
| h) Programmes participatifs de logement et d'amélioration des taudis respectueux des droits de l'homme, tenant compte de la problématique femmes-hommes et des besoins des jeunes, étayés par des interventions en cas d'expulsion forcées | | | | 4 |
| i) Politiques nationales et locales relatives au patrimoine urbain, au paysage historique et à la culture | | | | 1 |
| j) Projets pilotes de rénovation et de régénération urbaines et territoriales intégrées (y compris dans les villes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO) | | | | 2 |
| k) Projets de planification urbaine et territoriale intégrée, comprenant des stratégies, des plans et des aménagements favorisant des villes et des établissements compacts, denses, mixtes et sûrs ainsi que l'accès au logement pour tous | | | | 5 |
| l) Projets d'élaboration et de mise en œuvre de lois de planification efficaces pour promouvoir les droits de l'homme et la gouvernance dans la rénovation et la croissance urbaines | | | | 1 |
| m) Projets appuyant le suivi urbain des objectifs de développement durable dans les pays de toutes les régions (l'accent étant mis sur les inégalités urbaines, les bidonvilles et l'analyse spatiale) et améliorant la base de données des indicateurs urbains mondiaux | | | | 2 |
| n) Projets de politiques de prévention de la criminalité, d'amélioration de la sécurité des collectivités et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles | | | | 1 |
| 2. Séminaires, ateliers, bourses et formations (nombre de jours) | | | | 59 |
| a) Ateliers, réunions d'experts et formations sur la mobilité durable et inclusive, l'accent étant mis sur l'accès et la sécurité des personnes vulnérables | | | | 5 |
| b) Ateliers, réunions d'experts et formations sur l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sûrs et abordables pour les personnes vulnérables | | | | 6 |
| c) Ateliers, réunions d'experts et formations sur l'efficacité énergétique et les options en matière d'énergie propre pour les pauvres | | | | 4 |
| d) Ateliers, réunions d'experts et formations sur la gestion des déchets solides, l'accent étant mis sur l'utilisation rationnelle et la réutilisation des ressources | | | | 6 |
| e) Ateliers, réunions d'experts et formations sur la conception d'espaces publics inclusifs et les stratégies et politiques en la matière | | | | 8 |
| f) Ateliers sur le logement (Housing Studios) et réseaux de professionnels (Practitioner Labs) mettant l'accent sur la conception participative de logements durables | | | | 2 |
| g) Réunions de groupes d'experts sur des thèmes très pointus liés à l'amélioration des taudis, à l'accessibilité au logement et aux évolutions en la matière, au financement reposant sur le foncier et au suivi de la gouvernance foncière | | | | 2 |
| h) Manifestations mondiales et régionales relatives au foncier, au logement et à l'amélioration des taudis | | | | 3 |

| | <i>Prévision</i> | <i>Réel</i> | <i>Prévision</i> | <i>Prévision</i> |
|--|------------------|-------------|------------------|------------------|
| | <i>2018</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2020</i> |
| i) Réunions d'experts sur la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine et le réseau mondial de laboratoires urbains | | | | 3 |
| j) Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, l'accent étant mis sur les indicateurs spatiaux et non spatiaux | | | | 4 |
| k) Formation sur les politiques, la planification et l'aménagement, la gouvernance, la législation (lois de planification urbaine efficaces et respectueuses des droits), le financement et la collecte de données en faveur d'un développement urbain durable, l'accent étant mis sur la préservation du patrimoine, la rénovation et la croissance urbaines pour lutter contre la pauvreté et les inégalités spatiales | | | | 8 |
| l) Réunions de groupes d'experts, séminaires, ateliers et formations sur la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine | | | | 8 |
| 3. Publications (nombre de publications) | | | | 2 |
| a) Publication sur les solutions de mobilité durable à faible émission de carbone | | | | 1 |
| b) « Rapport mondial : transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable – les défis posés par les bidonvilles et les implantations sauvages en 2020 » (suite de la publication parue en 2003) | | | | 1 |
| c) Directives de planification des quartiers relatives à la participation et à l'intégration | | | | 0 |
| d) Directives et manuels sur la prévention efficace de la criminalité et la sécurité urbaine pour tous | | | | 0 |
| 4. Documentation technique (nombre de documents) | | | | 12 |
| a) Rapport sur la situation du logement dans le monde : construire des logements et des communautés durables | | | | 1 |
| b) Recueil de politiques, de plans, de bonnes pratiques et d'expériences en matière de planification urbaine, de rénovation urbaine, de conservation et d'extension du patrimoine | | | | 1 |
| c) Série de documents sur les lois et les méthodes d'urbanisme efficaces en matière de rénovation et de croissance/expansion urbaines, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale : études de cas, enjeux et lignes directrices relatifs à l'intégration des politiques et des pratiques en matière de patrimoine dans des lois de planification efficaces | | | | 1 |
| d) Directives de conception et outils de gestion des espaces publics, accompagnés de stratégies à l'échelle de la ville, l'accent étant mis sur l'accès et la sécurité des personnes vulnérables | | | | 1 |
| e) Pratiques optimales, guides, normes et études de cas sur l'accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics, s'appuyant notamment sur la loi et les droits de l'homme | | | | 1 |
| f) Rapports sur les politiques, les plans et les lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des zones urbaines | | | | 1 |
| g) Guide de gestion des terres et plans d'aménagement de l'espace en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités spatiales | | | | 1 |
| h) Directives sur le droit à un logement convenable et la prévention du problème des sans-abris dans les groupes vulnérables, y compris les migrants | | | | 1 |
| i) Boîtes à outils destinées à inciter le secteur privé à investir dans le logement, l'amélioration et la prévention des taudis ainsi que dans la rénovation urbaine | | | | 1 |
| j) Outils d'évaluation des lois et des droits favorisant une gestion foncière efficace et ouverte à tous et permettant une plus grande égalité des résultats en ce qui concerne l'accès aux terres urbaines, à la rénovation et à la gestion de la croissance, ainsi qu'aux avantages qui en découlent | | | | 1 |
| k) Trousses d'information, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux, portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et d'amélioration des bidonvilles | | | | 1 |
| l) Guide pour la mise en place de mécanismes juridiques et financiers novateurs pour la préservation et la rénovation, y compris la réglementation des marchés de la location et l'appréhension de la valeur | | | | 1 |

Tableau 2

Sous-programme 2 : produits non quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie**A. Produits techniques****1. Consultations, conseils et sensibilisation**

- a) Services consultatifs sur les services urbains de base, y compris l'élaboration de projets d'infrastructures en faveur des pauvres, la gestion des déchets solides, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité urbaine durable, y compris la connectivité avec les zones périurbaines et rurales
- b) Services consultatifs sur les processus participatifs efficaces de conception et de gestion d'espaces verts publics sûrs, inclusifs, accessibles et les stratégies en la matière
- c) Services consultatifs et activités de plaidoyer aux fins de l'amélioration de l'accès aux moyens de transport pour les femmes
- d) Services consultatifs et activités de plaidoyer aux fins de la participation des jeunes à la gouvernance locale
- e) Concertations et campagnes thématiques sur l'aménagement du territoire, les services de base, la gestion des déchets solides, la mobilité, les espaces publics et la sécurité
- f) Services consultatifs sur la réalisation progressive du droit à un logement convenable
- g) Services consultatifs sur la collecte et l'analyse de données relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable liés au foncier, au logement et à l'amélioration des taudis
- h) Services consultatifs sur la gouvernance foncière et la sécurité d'occupation pour les groupes vulnérables, les politiques de logement et d'amélioration des taudis, les projets de loi et les stratégies en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités urbaines
- i) Activités de plaidoyer pour le renforcement des droits des femmes et des jeunes à la terre et au logement et la sécurité générale des droits fonciers en milieu urbain
- j) Consultations et partenariats avec le secteur privé sur les stratégies et programmes de logements abordables et les plateformes existantes consacrées à la gouvernance foncière
- k) Services consultatifs sur la rénovation et la gestion de la croissance s'appuyant sur une planification et un aménagement urbains et territoriaux inclusifs, une gouvernance participative et sans exclusive, des espaces publics, des laboratoires de conception, une expansion urbaine planifiée, le développement intercalaire et la conservation du patrimoine
- l) Fourniture de conseils techniques aux organismes locaux et nationaux de conservation et de rénovation urbaines
- m) Fournitures aux acteurs locaux et nationaux de services consultatifs sur la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux indicateurs 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1
- n) Services consultatifs sur la réforme du droit urbain et le respect du droit urbain s'agissant de la rénovation et de la croissance urbaines
- o) Services consultatifs tirant parti de la plateforme en ligne du nouveau Programme pour les villes, intégrant les meilleures pratiques en matière de croissance et de rénovation des établissements
- p) Services consultatifs et activités de plaidoyer aux fins de l'amélioration des politiques, plans et lois favorisant des villes solidaires et plus sûres pour tous au sein du Réseau mondial pour des villes plus sûres, à l'échelle mondiale, régionale et nationale
- q) Fourniture de services consultatifs et d'une aide pratique aux délégations en visite au siège d'ONU-Habitat afin d'étudier la question de la coopération en mettant l'accent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes

2. Bases de données et contenus numériques techniques

- a) Mise au point et gestion de plateformes en ligne pour l'innovation dans le domaine des TIC en ce qui concerne les services urbains de base et l'enseignement à distance, et de bibliothèques numériques sur la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air dans les villes et l'atténuation des changements climatiques
- b) Processus participatifs de conception d'espaces publics numériques
- c) Plateforme numérique SHERPA sur les approches communautaires du logement durable
- d) Base de données mondiale sur les politiques de logement aux fins de la collecte de données, du suivi et de l'analyse des meilleures pratiques en matière d'inclusion, d'accessibilité et de durabilité du logement, et de la communication d'informations à ce sujet – Panorama mondial du logement
- e) Renforcement de la plateforme SISNET (réseau Signal-dans-l'espace par l'Internet)
- f) Renforcement de la plateforme d'apprentissage en ligne et augmentation du nombre de documents disponibles, y compris les conférences sur le foncier du Réseau mondial d'outils fonciers, afin de promouvoir l'innovation et les échanges
- g) Renforcement de la plateforme du Programme participatif d'amélioration des taudis : apprentissage en ligne sur des thèmes sélectionnés
- h) Plateformes numériques sur les plans urbains – patrimoine, rénovation et composantes axées sur la croissance
- i) Versions multilingues et vulgarisées des principes de planification et de conception en matière de rénovation et de croissance urbaines
- j) Matériels de sensibilisation et informations sur l'identité et le patrimoine culturels à destination des citoyens
- k) Outils en ligne sur la gouvernance novatrice en matière de planification urbaine
- l) Plateforme en ligne du nouveau Programme pour les villes, un effort concerté du système des Nations Unies en vue d'intégrer les meilleures pratiques dans les travaux portant sur la rénovation et la croissance urbaines

- m) Plateforme ouverte et intégrée sur les systèmes de suivi de la sécurité urbaine aux fins de la collecte de données, de l'analyse de la situation et de la communication d'informations à ce sujet, l'accent étant mis sur la violence à l'égard des femmes dans les espaces publics et sur les autres groupes vulnérables
- n) Publication en ligne d'études de cas et de témoignages sur les initiatives participatives en matière de foncier, de logement, d'assainissement des quartiers insalubres et de rénovation urbaine dans le monde entier

B. Produits de communication

1. Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information

- a) Brochures, prospectus et profils documentant les activités et les meilleures pratiques en matière de services urbains de base, d'espaces publics et de mobilité durable
- b) Programme mondial d'ONU-Habitat sur les espaces publics, un réseau d'environ 100 membres ; Réseau des Nations Unies sur les espaces publics, rassemblant près de 10 membres du système des Nations Unies
- c) Sensibilisation sur les réseaux sociaux en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de villes adaptées aux personnes handicapées
- d) Plaidoyer et messages ciblés fondés sur des données factuelles pour des campagnes de sensibilisation utilisant les données et les travaux de recherche les plus récents sur des thèmes clés abordant la gestion des déchets solides et d'autres priorités
- e) Brochures, prospectus et profils documentant les activités relatives au foncier et au logement
- f) Brochures, prospectus et profils documentant les activités relatives à la rénovation, au patrimoine et à la gestion de la croissance
- g) Réseaux de diffusion de l'information – listes de diffusion sur la rénovation et la croissance urbaines
- h) Maintenance de la base de données « UrbanLex » sur le droit urbain, et maintien du partenariat
- i) Séminaire « Urban Law Day » sur le droit urbain portant sur les thèmes prioritaires des partenaires
- j) Prix des meilleures pratiques en matière de rénovation urbaine
- k) Brochures, prospectus et profils documentant les activités et les meilleures pratiques élaborées et mises en œuvre au sein du Réseau mondial pour des villes plus sûres
- l) Manifestations sur le thème des villes au siège de la Commission de la condition de la femme
- m) Assemblées et tables rondes de femmes et de jeunes au Forum urbain mondial
- n) Forum sur les questions de genre à l'Assemblée d'ONU-Habitat
- o) Activités de sensibilisation et d'information sur l'autonomisation des femmes lors de manifestations urbaines

2. Relations extérieures et avec les médias

- a) Dossiers destinés aux médias (communiqués de presse, informations générales, fiches d'information, informations sur les organisations et articles de presse), ateliers et formations à l'intention des journalistes, alertes/avis aux médias, communiqués de presse, couverture dans les journaux/médias, émissions-débats et messages d'intérêt public télévisés et radiodiffusés, entretiens avec les médias, bulletins d'information, publications et manifestations sur les services urbains de base, les espaces publics et la mobilité durable ; diffusion d'information lors de réunions et conférences avec les organisations partenaires
- b) Communiqués de presse, articles en ligne et mises à jour sur les médias sociaux concernant les réalisations, les publications et les manifestations
- c) Campagnes nationales en faveur de l'intensification des efforts d'amélioration des taudis, de rénovation urbaine et de renforcement de l'accès à des logements abordables et convenables dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
- d) Matériels de communication aux fins de l'urbanisation durable du Réseau mondial d'outils fonciers, portant sur la gouvernance et la gestion des espaces urbanisés et les partenariats et les activités d'apprentissage croisé en la matière
- e) Communiqués de presse et articles en ligne sur les réalisations, publications et manifestations ; diffusion d'information lors de réunions et conférences avec les organisations partenaires ; utilisation en direct des médias sociaux pour partager des nouvelles et des informations sur les principales manifestations au fur et à mesure de leur déroulement

3. Plateformes numériques (sites Web et médias sociaux) et contenu multimédia

- a) Utilisation en direct de plateformes de médias sociaux tels que Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube et Flickr et de plateformes de blogs pour partager des nouvelles, des photographies et des informations sur les principales manifestations relatives aux services de base, aux espaces publics, à la mobilité durable, au foncier, au logement et à la rénovation en milieu urbain ; utilisation du multimédia (documentaires vidéo, infographies, présentations, webinaires) ; utilisation de sites Web, y compris ceux d'ONU-Habitat et des partenaires/donateurs pour améliorer la visibilité
- b) Base de données des indicateurs urbains mondiaux
- c) Base de données des plans urbains mondiaux (phase de conception)
- d) Sensibilisation par le biais de campagnes internationales, notamment celles de la Journée internationale des femmes, des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale de la jeunesse.

III. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Le sous-programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, comme précisé dans la liste ci-après.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 34/114 | Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains |
| 55/194 | Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) |
| 65/10 | Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement |

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|--|
| 5/16 | Formation et information |
| 7/14 | Une approche globale et systématique des activités de formation pour les établissements humains |
| 22/9 | La coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains |
| 24/11 | Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes |
| 24/15 | Plan stratégique pour 2014–2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 |

Tableau 3

Sous-programme 2 : produits quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| 1. Projets de coopération technique (nombre de projets) | | | | 37 |
| a) Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques d'urbanisme et les cadres d'aménagement, la planification, l'expansion et l'aménagement urbains, les liens entre zones urbaines et rurales et le développement territorial intégré | | | | 10 |
| b) Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines | | | | 11 |
| c) Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de prospérité, les technologies de pointe et les cadres juridiques et de gouvernance aux fins du développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions | | | | 16 |
| 2. Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours) | | | | 74 |
| a) Concertations, séminaires, ateliers et formations sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement urbains, la planification métropolitaine, les liens entre les zones urbaines et rurales, les plans d'action, la planification urbaine et territoriale, la planification des espaces publics et les politiques urbaines nationales | | | | 41 |
| b) Formations et ateliers sur l'utilisation des TIC, l'innovation, les technologies de pointe, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, ainsi que sur les indices de prospérité aux fins du développement urbain durable et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable | | | | 21 |
| c) Formations et ateliers sur la productivité urbaine, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale | | | | 12 |
| 3. Publications (nombre de publications) | | | | 2 |
| a) Publications sur la planification et l'aménagement urbains et les politiques urbaines nationales | | | | 0 |
| b) Publications sur le développement économique local et les finances municipales | | | | 0 |
| c) Publications sur les jeunes et les moyens d'existence | | | | 0 |
| d) Publication sur les jeunes et les politiques d'égalité des genres | | | | 0 |
| e) Publication sur les droits de l'homme | | | | – |
| f) Rapport national sur les villes | | | | 1 |
| g) Rapport mondial sur les villes | | | | 1 |
| h) Rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes | | | | – |
| i) Le Nouveau Programme pour les villes illustré – supports de formation pour les programmes mondiaux et régionaux de renforcement des capacités | | | | – |
| j) Les fondamentaux de l'urbanisation : manuel de formation | | | | – |
| 4. Documentation technique (nombre de documents) | | | | 21 |
| a) Documentation technique sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement urbains, la planification métropolitaine, les liens entre les zones urbaines et rurales, les plans d'action, la planification urbaine et territoriale, la planification des espaces publics et les politiques urbaines nationales | | | | 7 |
| b) Documentation technique sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines | | | | 7 |
| c) Documentation technique sur les technologies de pointe et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, ainsi que sur les indices de prospérité aux fins du développement urbain durable et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable | | | | 7 |

Tableau 4
Sous-programme 2 : produits non quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

A. Produits techniques

1. Consultations, conseils et sensibilisation

- a) Services consultatifs sur l'examen et la concertation en matière de politiques urbaines, les liens entre zones urbaines et rurales et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, les laboratoires de conception, l'expansion urbaine planifiée et le développement intercalaire
- b) Aide à l'examen des politiques urbaines (métropolitaines) et à la concertation sur cette question, aux niveaux national et infranational
- c) Appui concernant la planification métropolitaine, les liens entre zones urbaines et zones rurales et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
- d) Promotion du développement économique local grâce à l'analyse de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement et aux pôles économiques
- e) Fourniture d'un appui aux autorités locales en vue de la réalisation d'évaluations rapides des recettes et de la préparation de plans et/ou de stratégies pour améliorer la génération de recettes locales en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine
- f) Cinq plans d'action stratégiques axés sur le développement économique local en Afghanistan
- g) Plan de développement de petites et moyennes entreprises dans les quartiers de yourtes (ger) d'Oulan-Bator
- h) Conseils sur l'élaboration de plans d'action municipaux stratégiques dans cinq grandes villes d'Afghanistan
- i) Conseils sur l'élaboration de plans d'affaires municipaux pour la gestion financière et la durabilité au Pakistan
- j) 2019 : conseils sur l'élaboration d'un plan de remise en état du patrimoine dans une zone de peuplement, la gestion des déchets solides, le développement vert et les politiques d'achat de la municipalité de Bungamati (Népal)
- k) 2020 : conseils sur l'élaboration d'un plan directeur de développement du tourisme et la création d'une association d'entrepreneurs dans la municipalité de Bungamati, et sur l'élaboration d'un plan de remise en état du patrimoine dans 10 autres zones de peuplement au Népal ; conseils sur l'élaboration d'un cadre législatif et de lignes directrices en matière de fiscalité et de recettes municipales en Afghanistan
- l) Conseils sur l'accès à l'eau et aux installations sanitaires dans les agglomérations des zones de plantation au Sri Lanka
- m) Services consultatifs sur les processus d'élaboration et l'examen des politiques urbaines et la concertation à ce sujet
- n) Services consultatifs et assistance technique sur la planification métropolitaine, les liens entre zones urbaines et zones rurales et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
- o) Services consultatifs et assistance technique sur les systèmes urbains, la planification urbaine et territoriale et les couloirs de développement
- p) Activités de sensibilisation concernant les rapports sur l'état des villes du Sri Lanka et du Pakistan
- q) Fourniture à la ville de Wuhan (Chine) de services consultatifs liés à l'Initiative pour la prospérité des villes
- r) Orientations générales sur les stratégies de développement urbain et les partenariats au Viet Nam
- s) Services consultatifs sur la passation de marchés par les collectivités
- t) Services consultatifs sur la réforme du droit urbain
- u) Services consultatifs sur le respect du droit urbain dans l'exécution des projets
- v) Cadres de mobilisation axés sur le secteur privé
- w) Conseils pratiques sur la passation de marchés par les collectivités

2. Bases de données et contenus numériques techniques

- a) Fourniture à certains États membres de conseils techniques sur l'application des outils de suivi de la prospérité urbaine aux niveaux local et national
 - b) Services consultatifs sur la collecte et l'analyse de données relatives aux indicateurs de suivi de l'objectif 11 de développement durable
 - c) Base de données mondiale sur les municipalités
-

B. Produits de communication

1. Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information

- a) Mise au point d'un système expert des meilleures pratiques et d'outils de transfert des connaissances pour l'Initiative pour la prospérité des villes
 - b) Mise au point et maintenance de la plateforme pour l'enquête de perception de l'Initiative pour la prospérité des villes
 - c) Brochures, prospectus et profils documentant les activités de surveillance urbaine et de communication d'informations à ce sujet
 - d) Conférences Global Urban Lectures sur le sous-programme 2
 - e) Application de téléphonie mobile Colab pour la consultation des citoyens à l'échelle nationale et municipale dans le cadre de la réalisation de l'objectif 11 de développement durable
 - f) Brochures, prospectus, manifestations spéciales, bulletins d'information
 - g) Articles en ligne sur les manifestations, les publications et les étapes particulières ; plateformes de médias sociaux pour les actualités et les manifestations
-

- h) Sommet régional sur l'urbanisation durable (Sommet des villes de la région Asie-Pacifique et Forum des maires)
 - i) Conférence sur les espaces publics en Chine
 - j) Forum urbain national
 - k) Campagnes thématiques sur la prospérité des villes
 - l) Forum urbain mondial
 - m) Campus des penseurs urbains
 - n) Cadres de mobilisation axés sur le secteur privé
 - o) Documents de sensibilisation et de mise en avant ciblés et fondés sur des données factuelles – témoignages, rapports, notes d'orientation, lignes directrices et messages sur les services de base, la mobilité et les espaces publics
 - p) Facilitation des relations avec les médias à tous les niveaux
 - q) Activités de sensibilisation à fort impact et concertations sur les villes et les établissements humains prospères pour tous
-

IV. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Le sous-programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, comme précisé dans la liste ci-après.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|--------|---|
| 63/217 | Catastrophes naturelles et vulnérabilité |
| 63/281 | Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité |
| 67/263 | Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale |
| 69/225 | Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables |
| 72/218 | Réduction des risques de catastrophe |
| 72/219 | Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures |
| 72/220 | Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique |
| 72/221 | Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable |
| 72/224 | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable |
| 72/277 | Vers un pacte mondial pour l'environnement |
| 72/307 | Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) |

Résolutions du Conseil d'administration

| | |
|------|--|
| 19/4 | Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ⁹ |
| 22/3 | Villes et changements climatiques |

⁹ À compter de sa dix-neuvième session, chaque session du Conseil d'administration a approuvé un document d'avant-session sur la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, intitulé « Activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain : rapport d'étape conjoint des Directrices exécutives du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : additif au rapport de la Directrice exécutive ».

Tableau 5

Sous-programme 3 : produits quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| 1. Projets de coopération technique (nombre de projets) | | | | 30 |
| a) Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible émission de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques | | | | 4 |
| b) Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques | | | | 2 |
| c) Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe | | | | 10 |
| d) Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données | | | | 5 |
| e) Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques | | | | 4 |
| f) Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique | | | | 3 |
| 2. Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours) | | | | 93 |
| a) Séminaires, ateliers et activités de formation visant à sensibiliser les partenaires d'ONU-Habitat et les groupes vulnérables (par exemple, dans les implantations sauvages) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible émission de carbone | | | | 30 |
| b) Séminaires, ateliers et formations visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier et gérer une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et à prendre des mesures favorables à cet égard | | | | 55 |
| c) Séminaires, ateliers et formations visant à améliorer la compréhension des modèles de villes vertes et leur application, ainsi que la compréhension de l'infrastructure verte et de la planification urbaine verte et bleue | | | | 4 |
| d) Formation sur les aspects environnementaux (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets) du suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain au titre de l'Initiative pour la prospérité des villes | | | | 4 |
| 3. Publications (nombre de publications) | | | | 2 |
| a) Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air | | | | 1 |
| b) Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique) | | | | 1 |
| c) Publication sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des bidonvilles et autres quartiers urbains marginalisés et des infrastructures | | | | 1 |
| 4. Documentation technique (nombre de documents) | | | | 11 |
| a) Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air | | | | 2 |
| b) Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, y compris les documents sectoriels | | | | 2 |

| | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| c) Série ou ensemble de documents techniques sur l'adaptation aux changements climatiques des communautés et des infrastructures | | | | 2 |
| d) Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains | | | | 2 |
| e) Série ou ensemble ponctuel de politiques, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques | | | 1 | |
| f) Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance) | | | | 2 |

Tableau 6

Sous-programme 3 : produits non quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie
A. Produits techniques
1. Consultations, conseils et sensibilisation

Fourniture aux États membres de services consultatifs sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers en milieu urbain, l'amélioration de la qualité de l'air, les services urbains à faible émission de carbone, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques

2. Bases de données et contenus numériques techniques

Bases de données et contenus numériques techniques (c'est-à-dire simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

B. Produits de communication
1. Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information

Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales (campus de penseurs urbains, forums urbains nationaux et régionaux) et documents d'information sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

2. Relations extérieures et avec les médias

Relations extérieures et avec les médias sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

3. Plateformes numériques (sites Web et médias sociaux) et contenu multimédia

Plateformes numériques (sites Web et médias sociaux) et contenu multimédia sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

V. Sous-programme 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Le sous-programme continuera d'être guidé par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés, comme précisé dans la liste ci-après.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|--------|--|
| 34/114 | Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains |
| 64/292 | Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement |
| 66/288 | L'avenir que nous voulons |
| 67/291 | Assainissement pour tous |
| 68/180 | Aide et protection en faveur des déplacés |
| 69/135 | Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies |
| 69/154 | Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique |
| 69/219 | Stratégie internationale de prévention des catastrophes |
| 69/243 | Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement |
| 69/280 | Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays |
| 69/283 | Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) |
| 70/165 | Aide et protection en faveur des déplacés |
| 71/222 | Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) |

Résolutions du Conseil d'administration

| | |
|-------|---|
| 20/16 | Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale |
| 20/17 | Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme |
| 21/3 | Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales |
| 21/7 | Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu |
| 21/8 | Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des taudis |
| 21/9 | Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux financements |
| 21/10 | Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres |
| 23/3 | Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres |
| 23/4 | Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité |
| 23/8 | Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable |
| 23/14 | Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain |
| 23/18 | Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable |
| 24/2 | Renforcement des travaux d'ONU-Habitat sur les services urbains de base |
| 24/6 | Soutenir l'établissement de villes plus sûres |
| 24/7 | Élimination des bidonvilles : un défi mondial |
| 24/8 | Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain |

| | |
|-------|---|
| 24/9 | Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement |
| 24/11 | Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes |
| 24/12 | Jeunesse et développement urbain durable |
| 26/2 | Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines |
| 26/4 | Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains |
| 26/5 | Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales |
| 26/9 | Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé |

Tableau 7

Sous-programme 4 : produits quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>Prévision 2018</i> | <i>Réel 2018</i> | <i>Prévision 2019</i> | <i>Prévision 2020</i> |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| A. Production et transfert de connaissances | | | | |
| 1. Projets de coopération technique (nombre de projets) | | | | 28 |
| a) Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés | | | | 10 |
| b) Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées | | | | 10 |
| c) Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures | | | | 8 |
| 2. Séminaires, ateliers, bourses et formations (nombre de jours) | | | | 42 |
| a) Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés | | | | 16 |
| b) Séminaires, ateliers et formations sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées | | | | 13 |
| c) Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures | | | | 13 |
| 3. Publications (nombre de publications) | | | | 2 |
| a) Publications sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés | | | | 0 |
| b) Publications sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées | | | | 1 |
| c) Publications sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures | | | | 1 |
| 4. Documentation technique (nombre de documents) | | | | 9 |
| a) Documentation technique sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés | | | | 3 |
| b) Documentation technique sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées | | | | 3 |
| c) Documentation technique sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures | | | | 3 |

Tableau 8

Sous-programme 4 : produits non quantifiés pour 2020, par catégorie et sous-catégorie**A. Produits techniques****1. Services consultatifs**

- a) Fourniture aux États membres de services consultatifs sur le renforcement de la résilience, la gestion des crises urbaines et l'appui aux mécanismes connexes du Comité permanent interorganisations ; avis d'experts sur le relèvement et la reconstruction, la consolidation de la paix, la sécurité et l'intégration sociale dans les communautés d'accueil après une crise urbaine
- b) Conseils sur les questions foncières et du logement et sur le développement d'établissements inclusifs pour les rapatriés (en Afghanistan, au Myanmar, en République arabe syrienne et au Yémen)
- c) Services consultatifs au sein du Groupe mondial sur les abris d'urgence du Comité permanent interorganisations
- d) Atténuation des dommages : conseils sur le projet de feuille de route pour la révision des codes du bâtiment (Afghanistan)
- e) Fourniture aux gouvernements nationaux et régionaux de conseils sur l'élaboration de stratégies nationales et régionales de réduction des risques de catastrophe
- f) Conseils sur les stratégies de résilience, les évaluations de la vulnérabilité et l'élaboration de plans d'action jusqu'au niveau des municipalités et des sous-districts (Afghanistan)
- g) Conseils sur les approches intégrées de réduction des risques urbains et de renforcement de la résilience dans les pays lusophones, et de renforcement de la résilience des villes aux changements climatiques en Afrique australe
- h) Fourniture de conseils au Centre technique pour la gestion des risques de catastrophe, la durabilité et la résilience urbaine
- i) Fourniture aux résidents du quartier Sisia à Bamenda (Cameroun) de conseils sur le renforcement de la résilience des communautés aux changements climatiques
- j) Conseils sur l'amélioration de l'accès des femmes à la terre pour consolider la paix au Soudan du Sud
- k) Conseils sur le renforcement de la résilience des villes aux menaces d'origines multiples, les évaluations et les plans d'action dans le cadre du Programme Profils de résilience des villes
- l) Services consultatifs sur l'intégration de la question des migrations dans les programmes d'urbanisation durable de certains pays

B. Produits de communication**1. Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information**

- a) Informations et sensibilisation en matière de sécurité d'occupation des terres et d'accès à un logement convenable, aux services urbains de base et à des perspectives économiques pour tous
- b) Brochures, prospectus et profils documentant les activités relatives à la prévention des crises urbaines, au renforcement de la résilience et au relèvement

2. Plateformes numériques (sites Web et médias sociaux) et contenu multimédia

Communiqués de presse et articles en ligne sur les réalisations, publications et manifestations ; diffusion d'information lors de réunions et conférences avec les organisations partenaires ; utilisation en direct des médias sociaux pour partager des nouvelles et des informations sur les principales manifestations au fur et à mesure de leur déroulement

Annexe II

Proposition d'organigramme et de répartition des postes pour 2020

